

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

01 - Communauté d'agglomération : désignation des délégués

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - INTERFACE ECONOMIQUE

02 - Communauté de communes Asse Bléone Verdon : rapport d'activité 2015

03 - Décision modificative n° 2

04 - Restructuration et rénovation énergétique du palais des congrès Gérard Gastinel : modification n° 2 du plan de financement et demandes de subventions

05 - Recensement de la population : détermination de la rémunération des agents recenseurs

06 - Modification du tableau des effectifs communaux

07 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale (RIFSEEP) - Modification du règlement particulier du régime indemnitaire de la ville de Digne-les-Bains

08 - Donner la priorité aux formats ouverts et aux logiciels libres

URBANISME ET HABITAT - ADMINISTRATION GENERALE - ETAT CIVIL ET ELECTIONS

09 - Quartier des Augiers - La Tour : cession

10 - Archives communales : travaux de restauration

SANTE - ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

11 - Dénomination de la Maison de santé

EDUCATION - JEUNESSE - FORMATION PROFESSIONNELLE

12 - Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté : participation financière pour l'acquisition d'un test psychométrique

CULTURE - PATRIMOINE CULTUREL

13 - Convention de partenariat entre la ville de Digne-les-Bains et la Ligue de l'enseignement 04

14 - Convention de partenariat entre la ville de Digne-les-Bains et Les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes-de-Haute-Provence

15 - Lumen/Espace régional internet citoyen : demande de subvention 2017

16 - Développement culturel - Saison culturelle du centre culturel René Char 2016-2017 : demande de subventions

17 - Festival de musique Ej@mslive édition 2017 : demande de subventions

18 - Demande de subvention à la DRAC pour l'ensemble des actions de la maison Alexandra David-Néel pour l'année 2017

19 - Demande d'acceptation de donation : dessins de Denys Fine

SPORTS - PREVENTION DE LA DELINQUANCE - TRANQUILLITE PUBLIQUE

20 - Gestion du golf de Digne-les-Bains : lancement d'une procédure de publicité

ATTRACTIVITE DE LA VILLE

21 - Dérogation au principe du repos dominical des salariés

TRAVAUX - CADRE DE VIE

22 - Création d'une aire de jeux : demande de subvention

QUESTIONS DIVERSES

23 - Motion n° 1 déposée par le groupe « Les Dignois d'abord »

24 - Motion n° 2 déposée par le groupe « Les Dignois d'abord »

☆☆☆

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize et le huit du mois de décembre à 18 h 30, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de novembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, maire.

Conseillers présents : vingt-six

GRANET-BRUNELLO Patricia - VILLARON Bruno - PRIMITERRA Geneviève - ESMIOL Gérard - EYRAUD Michel - OGGERO-BAKRI Céline - THIEBLEMONT Martine - SFRECOLA Alain - BARTOLINI Jean-Louis - TEYSSIER Bernard - VOLLAIRE Nadine - BLANC Michel - LIKAJ Laurence - MEZZANO Gérard - DOMENGE Éliane - NICOLosi Philip - GASSEND-NOIR Anne - ARGIVIER-AILLAUD Sylvie - LE CORRE Thibaut - BAUDOU-MAUREL Marie-Anne - DE VALCKENAERE Gilles - BALANDRIS Francis - BARBERO Christian - ALBANESE-BEC Émilie - SANCHEZ Pierre-Bernard - THONNATTE Lionel.

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibaut

Étaient représentés : six

BONNET Martine par LE CORRE Thibaut
 AYMES Bernard par BLANC Michel
 NIKITAS Valérie par SFRECOLA Alain
 VALENTIN Angélique par OGGERO-BAKRI Céline
 MAZAL Ambroise par ESMIOL Gérard
 ROBERT Véronique par THONNATTE Lionel

Était absente :

TONELLI Corinne

□□□□

Mme LE MAIRE.- Nous allons ouvrir cette séance du conseil municipal du 8 décembre 2016, dernier conseil municipal de l'année.

Je vais procéder à l'appel.

Madame le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Mme BAUDOU-MAUREL.- Madame Tonelli m'a donné procuration pour le vote relatif à la désignation des délégués à la communauté d'agglomération.

Mme LE MAIRE.- Pour le vote des délégués, très bien.

Je vous remercie.

Je vais vous demander d'approuver la désignation de Thibaut Le Corre en qualité de secrétaire de séance, si cela vous convient à tous [*Pas d'opposition*].

Avez-vous des observations ou des remarques sur le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ?

Oui, Monsieur Esmiol.

M. ESMIOL.- Tout simplement, au dernier conseil municipal, Mme Baudoui-Maurel intervenait en disant que j'avais tenu des propos scandaleux. Voici ce que j'avais dit :

« Ainsi, sur le blog de Mme Baudoui-Maurel il faut savoir qu'une personne écrit ceci : « *En ce qui concerne le pôle social, il faut faire de l'écobuage* ». »

Madame Baudoui-Maurel est intervenue la dernière fois, elle trouvait mes propos honteux, elle parlait d'affirmation honteuse. Monsieur De Valckenaere avait dit « Vous êtes un menteur » et Mme Baudoui-Maurel « Montrez-moi les écrits ».

Alors tout simplement, les écrits sont là et c'est bien une personne sur votre blog qui a écrit cela.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous me le faites passer ?

M. ESMIOL.- Je vous le fais passer.

Mme LE MAIRE.- Vous voulez réagir ? Je vous en prie.

M. DE VALCKENAERE.- Oui, je vais simplement répondre. Vous savez comment fonctionne un blog : quand il est ouvert aux commentaires, les gens postent et ensuite il y a un modérateur. C'est parfaitement normal que le commentaire ait disparu. On laisse les gens s'exprimer et ensuite, si on juge qu'il y a un dérapage ou diffamation ou quoi que ce soit, on modère. C'est ce qui a été fait.

Pour revenir une seconde sur le compte-rendu puisqu'on en est là, sur deux de mes interventions, ce n'est pas facile pour la sténotypiste ni à l'enregistrement mais il faut employer le mot « corrompu » au pluriel : « corrompus ». Merci.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres remarques ? *[Pas d'autre remarque]*

Nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Nous commençons l'ordre du jour avec la désignation des délégués pour la communauté d'agglomération.

□□□□

1. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : DESIGNATION DES DELEGUES

Madame Patricia GRANET-BRUNELLO rapporte :

Par délibération n° 01, le conseil municipal du 30 juin 2016 a approuvé le périmètre de la future communauté d'agglomération.

La communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération » a été créée par arrêté préfectoral n° 2016-294-002 du 21 octobre 2016 par fusion de cinq communautés de communes. Le préfet a fixé la composition du conseil communautaire par arrêté préfectoral n° 2016-328-005 du 23 novembre 2016. La communauté d'agglomération prendra effet le 1^{er} janvier 2017 et le conseil municipal doit avoir complété la liste des conseillers communautaires avant la date de convocation pour le premier conseil communautaire d'agglomération installé au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la date de fusions des EPCI.

L'article L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales, dérogeant aux conditions d'élection des conseillers communautaires, fixe les règles :

- scrutin de liste à un tour (sans modification de la liste)
- candidatures parmi les membres du conseil municipal
- liste paritaire
- répartition des sièges à la proportionnelle à la plus forte moyenne

Il n'existe pas d'autre obligation. Le fléchage relatif à l'élection des conseillers communautaires lors du renouvellement des mandats municipaux (article L.273-6 du Code électoral) ne s'applique pas aux élections complémentaires (Conseil d'État n° 392515 du 25 mai 2016).

Seize conseillers avaient été élus pour représenter le conseil municipal au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Asse Bléone Verdon.

Il n'y a pas lieu que le conseil municipal délibère à nouveau sur leur désignation.

Après la fusion, la commune de Digne-les-Bains disposera de 22 sièges. Six conseillers sont donc à élire par le conseil municipal.

Je vous propose de procéder à l'élection des représentants au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales.



Mme LE MAIRE.- Trois listes ont été déposées :

- Alternative Digne-les-Bains : Émilie ALBANESE-BEC et Francis BALANDRIS.
- Les Dignois d'abord : Lionel THONNATTE et Véronique ROBERT.
- Osons Digne-les-Bains : Gérard ESMIOL, Céline OGGERO-BAKRI, Thibaut LE CORRE, Nadine VOLLAIRE, Jean-Louis BARTOLINI, Anne GASSEND-NOIR.

Afin de composer le bureau électoral, je propose de désigner M. Jean-Luc Rinaldi, fonctionnaire municipal, en qualité de secrétaire, et que chaque liste désigne un assesseur.

- Pour Alternative Digne : M. Christian BARBERO.
- Pour les Dignois d'abord : M. Lionel THONNATTE.
- Pour Osons Digne-les-Bains : M. Bruno VILLARON.

Je demande aux membres du bureau de se rendre à la table du bureau électoral.

À l'appel de son nom, j'invite chaque conseiller municipal à se rendre à la table sur laquelle sont déposés les enveloppes et les bulletins de vote, à passer dans l'isoloir puis à se rendre au bureau électoral pour procéder à son vote afin de signer la liste d'émargement.

Je vais procéder à l'appel.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Je déclare le scrutin clos et j'invite le bureau électoral à procéder au dépouillement.

- Nombre d'inscrits.....33
- Nombre de votants.....33
- Nombre de suffrages exprimés33

Ont obtenu :

- Liste « Alternative Digne-les-Bains » 3 voix
- Liste « Les Dignois d'abord »5 voix
- Liste « Osons Digne-les-Bains » 25 voix

Après tous les calculs à la proportionnelle, premier tour, deuxième tour, troisième tour, voici la proclamation des résultats, sont élus :

- M. Gérard ESMIOL (Osons Digne-les-Bains)
- Mme Céline OGGERO-BAKRI (Osons Digne-les-Bains)
- M. Thibaut LE CORRE (Osons Digne-les-Bains)
- Mme Nadine VOLLAIRE (Osons Digne-les-Bains)
- M. Jean-Louis BARTOLINI (Osons Digne-les-Bains)
- M. Lionel THONNATTE (les Dignois d'abord)

Je vous remercie.

M. BARBERO.- Madame le Maire, m'autorisez-vous à dire quelque chose ?

Mme LE MAIRE.- Je vous en prie.

M. BARBERO.- Je voudrais ajouter à propos de cette élection que ce n'est pas ici que cela s'est réglé, on est bien d'accord, la loi NOTRE qui fixe la création des agglomérations ainsi que les intercommunalités, qui est de 2015, s'assoit encore sur des vieux règlements. Il faut penser que les citoyens en 2014 ont voté aux élections municipales et communautaires. Des élus communautaires ont déjà été élus, ils étaient fléchés sur nos listes, ils sont ici, ils siègent ; ils ne siègent pas au conseil communautaire mais ils sont

présents au conseil municipal. En favorisant ce vote à la proportionnelle au sein du conseil municipal, on ne fait qu'accentuer l'effet de majorité - et je ne parle pas de politique, cela n'a rien à voir avec la politique - au détriment du suffrage du peuple. En effet, vous savez très bien que si l'on avait pris - on va prendre l'exemple de notre ville de Digne-les-Bains - les suffrages des Dignois, la majorité actuelle aurait eu trois élus, « les Dignois d'abord » deux élus et nous, « Alternative Digne-les-Bains », un élu.

Encore une fois, notre pays qui se fait le chantre de la démocratie et de la République, n'est classé que 26^e au palmarès mondial des démocraties, derrière les Américains, derrière les Anglais. Ce n'est pas une belle figure de la démocratie. Je me pose la question : où est la démocratie dans notre pays ?

Merci.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre remarque, nous passons au point n° 2.



2. COMMUNAUTE DE COMMUNES ASSE BLEONE VERDON : RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Madame Patricia GRANET-BRUNELLO rapporte :

Conformément à la réglementation en vigueur, je porte à votre connaissance le rapport d'activité 2015 de la communauté de communes Asse Bléone Verdon.

Compte tenu de la quantité de documents à dupliquer, le rapport est à votre disposition pour consultation.



Mme LE MAIRE.- Il a dû vous être distribué. Y a-t-il des remarques particulières sur ce rapport d'activité ? Oui Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Tout simplement, en se basant sur trois années qui se sont écoulées, en trois années nous avons vécu, nous Dignoises et Dignois, trois intercommunalités qui se sont succédé.

Nous sommes très inquiets sur cette communauté d'agglomération, son caractère hétérogène, son aspect. La fois dernière, vous nous avez réunis avec les services techniques et quelques élus de cette communauté d'agglomération, de façon informelle, malheureusement on se retrouve avec les mêmes écueils, à savoir d'ores et déjà nous savons ce que nous allons dépenser mais nous n'avons aucun projet qui puisse faire ce liant au niveau de toutes ces communes que l'on a plus ou moins forcées à fusionner.

Les grandes interrogations c'est les augmentations, parce qu'en trois ans justement et au niveau de notre commune, de nos habitants, il y a eu quand même des augmentations de pression fiscale, aussi bien au niveau de notre commune qu'au niveau de la CCABV.

On s'aperçoit que malheureusement, s'agissant des fameuses dotations, et c'est redondant, on nous a dit qu'en fusionnant les communes l'État nous donnerait des dotations intéressantes, c'était certainement pour nous motiver, et systématiquement on apprend que bien évidemment cette carotte est en définitive le petit pois que chacun va traîner dans la semelle de son soulier, parce que malheureusement, pour pouvoir faire en sorte que ces communes puissent s'entendre, on risque de voir arriver les mêmes écueils, disais-je, je ne trouve pas d'autre mot que celui-là, et notre future communauté d'agglomération s'oriente, j'en ai bien peur, déjà par sa gouvernance, parce que nous ne sommes pas dupes, ce que nous avons vu la fois dernière de façon informelle, 47 000 habitants, on a quatre compétences qui ont été effectivement transmises et on se retrouve cette fois-ci avec un président toujours, mais quinze vice-présidents plus trois conseillers délégués ; on se rend compte que pour faire plaisir à tout un chacun, le navire est déjà plus que lourdement chargé et que rien ne justifie dans ce transfert de compétences qu'il y ait autant de personnes dans cette fameuse gouvernance.

La liste que vous avez présentée, Madame Granet, laisse à supposer un caractère encore plus important marqué par la présence des élus communistes ; nous verrons ce que cela va donner au niveau de la communauté d'agglomération. Au vu des projets et surtout du passé dont nous avons pu juger, les inquiétudes sont encore plus grandes concernant cet aspect-là des choses.

Donc, des dotations en baisse, des dépenses d'ores et déjà manifestement énormes et un personnel qui est déjà pléthorique à hauteur de 335 employés. Toutes les interrogations sont là et les inquiétudes bien évidemment.

Mme LE MAIRE.- Oui, cela peut être intéressant en guise de rapport d'activité 2015 de parler de la communauté d'agglomération. Je répondrai une chose, un débat à avoir peut-être un jour : avec toutes les années de gouvernance politique, qu'elle soit de droite ou de gauche, la baisse des dotations va nous impacter encore longtemps et je pense que le gouvernement qui viendra l'année prochaine sera encore contraint de nous faire serrer la ceinture. J'en ai pris mon parti et maintenant j'avance en disant comment faire bien avec plus rien. C'est un défi. Je pensais que ce mandat allait être compliqué, mais voilà, je l'ai intégré, mais c'est peut-être une certaine résilience qui fait que je me dis que, malgré tout, il faut avancer avec ce que l'on a, il faut faire.

Et puis, 350 employés, un personnel pléthorique, mais on n'a pas de solution puisque vous savez que nous fusionnons cinq communautés de communes. 335 ? Vous avez dit 335 ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- On aurait déjà augmenté en l'espace d'à peine quinze jours ?

Mme LE MAIRE.- Non, non, j'ai entendu 350 tout à l'heure. En tout cas plus de 300 personnes. C'est vrai que c'est ainsi malheureusement, ou heureusement, je n'en sais rien. C'est la compilation, l'addition bête, méchante et stupide du personnel des cinq communautés de communes. Je suis désolée, les pays que la Région maintenant ne veut plus financer, des personnels en CDI, vous voulez qu'on les licencie ? On s'est cassé la tête juridiquement pour voir comment licencier ce personnel, ce n'est pas possible. Il y a des offices de tourisme qui se compilent. Ce sont des équations mathématiques que nous avons été obligés d'appliquer. Mais oui, Madame.

Pour dire un petit mot de cette communauté de communes, je veux dire aussi quand même que pour la communauté de communes Asse Bléone Verdon, du moins pour les

communes de la communauté de communes Asse Bléone Verdon, la pression fiscale diminuera, pour nous elle diminuera puisque comme nous avons une pression fiscale élevée, l'équilibre qui va se faire va nous permettre de diminuer notre pression fiscale. Je crois que Daniel JUGY s'en est exprimé en conseil communautaire.

Il n'y a pas de vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

□□□□

3. DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur Bruno VILLARON rapporte :

L'exécution du budget 2016 nécessite quelques ajustements.

Il est également nécessaire de régulariser les travaux pour compte de tiers réalisés par le syndicat mixte d'aménagement de la Bléone (SMAB) sur le territoire de Digne-les-Bains pour les opérations des Épinettes, captage de Marcoux, travaux d'entretien, désengrèvement amont du Grand Pont, seuil pont des Chemins de fer de Provence, ravin des Eaux Chaudes, égout du Pigeonnier, digue de Valadier, désengrèvement et piège à matériaux Mardaric et ravin de Saint-Jean.

Il vous est proposé les écritures suivantes :

Budget Principal

Section d'investissement

				Dépenses	Recettes
01	1641		Remboursement capital	30 000	
0200	2051	445G	Logiciels	30 000	
0200	2313	436H	Autocommutateur Hôtel de Ville	-30 000	
0200	2183	445G	Matériels informatique écoles	18 000	
	211	2313	432E Travaux bâtiments scolaires	-18 000	
4143	2188	459G	Matériel Golf	22 000	
4143	2313	459G	Travaux Golf	-22 000	
822	2188	450C	Mobilier urbain	17 000	
822	2315	450C	Travaux voirie 2016	-17 000	

4142	2188	431G	Mobilier Plan d'Eau	1 600
4142	2315	431G	Travaux Plan d'Eau	-1 600
0201	2188	447C	Matériel serres	30 000
0201	2313	444J	Travaux bâtiment	-30 000

			Dépenses	Recettes
01	2158	Autres installations	28 030	
01	238	Avances sur immobilisations corporelles	60 400	
01	2158	Autres installations		9 830

Écritures d'ordre

01	2158	Autres installations	1 333 040	
01	2031	Frais d'études	400	
01	1321	Subvention État		147 700
01	1322	Subvention Région		326 900
01	1323	Subvention Département		268 210
01	1327	Subvention Européenne		5 000
01	1328	Autres Subventions		203 400
01	276358	Créances sur établissement publics		293 800
01	2158	Autres installations		28 030
01	238	Avances sur immobilisations corporelles		60 400
	021	Virement de la section de fonctionnement		108 600
Total de la section d'investissement			1 451 870	1 451 870

Section de fonctionnement

0200	64111	Rémunération de personnel	20 000	
0202	6226	Honoraires	-20 000	
01	66111	Intérêts de la dette	-30 000	
70	6574	Subventions	-90 000	
01	73925	Contribution au fonds de péréquation	120 000	
01	773	Mandats annulés sur exercices précédents		78 600
01	7325	Recettes fonds de péréquation		30 000
	023	Virement à la section d'investissement	108 600	
Total section de fonctionnement			108 600	108 600

Budget annexe parking

617	Etudes	10 000
6218	Frais de personnel	-10 000

Budget annexe de l'eau

6541	Admission en non valeur	-19 000
673	Annulation titres sur exercices antérieurs	19 000

Le conseil d'exploitation de la Régie des Eaux, lors de sa séance du 22 novembre 2016, a donné un avis favorable sur ce rapport.



M. VILLARON.- Concernant le budget principal, je vais plutôt commencer par la section de fonctionnement.

Nous avons une diminution de dépenses de 20 000 euros sur les honoraires et une augmentation apportée en dépenses de 20 000 euros sur la rémunération du personnel.

En dépenses toujours, une annulation d'intérêt de la dette pour 30 000 euros.

Une annulation de subventions pour 90 000 euros : il s'agit principalement de subventions OPAH qui n'ont pas été versées au titre de 2016.

Ensuite il y a des écritures qui concernent le fonds de péréquation. Nous avons eu une dépense supplémentaire de 120 000 euros en termes de contribution et c'est compensé partiellement par une augmentation de recette de 30 000 euros. Le delta correspond aux 90 000 euros qui sont récupérés sur la ligne « subventions ».

Il y a eu des mandats annulés sur les exercices précédents concernant le SMAB. Toutes les écritures figurant en italique dans la délibération concernent le SMAB.

Cela permet de virer à la section d'investissement la somme de 108 600 euros.

Ensuite, nous avons toutes les écritures d'ordre qui concernent le SMAB par rapport à des subventions et des installations. D'autres écritures concernent également le SMAB pour des installations, immobilisations corporelles et autres installations.

Pour les dépenses qui concernent directement la commune, la plupart des chapitres s'équilibrent. Les 30 000 euros en moins d'intérêts de la dette sont compensés par un remboursement en capital de ladite dette sur la section d'investissement pour 30 000 euros. Les logiciels et l'autocommutateur de l'hôtel de ville s'équilibrent. Le matériel informatique des écoles et les travaux de bâtiments scolaires s'équilibrent. Pour le golf, nous avons du matériel d'un côté et des travaux de l'autre qui s'équilibrent aussi.

Pour le mobilier urbain, une dépense supplémentaire de 17 000 euros est compensée par des travaux de voirie en moins. Pour le mobilier du plan d'eau, il y a 1 600 euros de dépenses en plus et autant de travaux en moins. Enfin, pour les serres, 30 000 euros de dépenses supplémentaires sont compensés par les travaux de bâtiment.

Pour le budget annexe du parking, des études ont été réalisées à hauteur de 10 000 euros, compensées par 10 000 euros de moins sur les frais de personnel.

Enfin, pour le budget annexe de l'eau, une somme de moins 19 000 euros sur les admissions en non-valeur équilibre des annulations de titres sur exercices antérieurs pour 19 000 euros.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions, des remarques ? Oui Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- S'agissant de l'admission en non-valeur concernant le budget de l'eau, ça me semble être une somme inhabituelle par son importance. Pouvez-vous m'en dire davantage ?

M. VILLARON.- C'est une annulation d'une somme qui était prévue en non-valeur.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Simplement ? Ce ne sont donc pas des créances irrécouvrables ?

M. VILLARON.- Non. C'est l'annulation d'une somme qui était provisionnée dans la perspective d'une admission en non-valeur. Cela a été annulé pour compenser une annulation de titre qui remonte à quelques années. Il s'agit d'écritures de rattrapage qui ont eu lieu sur le budget de l'eau et qui remontent à 2011. Il y avait eu un paiement de titre effectué deux fois.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Merci. Je me contenterai, puisque M. Villaron parlait, cela me rappelait le contenu de la réponse de Mme Granet de tout à l'heure ; je vais vous donner un simple exemple, Madame, quand je disais non au fait que vous vous contentiez d'une addition mathématique, non, il y a des créations de postes, ne serait-ce que pour les abattoirs, puisque M. Villaron est président de l'abattoir de Digne et qu'en l'occurrence ces salaires-là ne faisaient absolument pas partie de notre intercommunalité et des dépenses précédentes.

M. VILLARON.- Sauf que le syndicat mixte qui gérait l'abattoir est maintenant, de par la loi NOTRe, intégré à la communauté d'agglomération. Il est d'un périmètre plus étroit.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous échangez donc une subvention, à la louche, de 48 000 euros contre grosso modo 400 000 euros de frais de personnel des abattoirs. Il n'y a quand même pas photo, Monsieur Villaron !

M. VILLARON.- Ce sont vos termes, Madame, on n'échange rien du tout.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Il n'y a donc pas photo, Monsieur Villaron.

M. VILLARON.- Je ne vois pas sur quoi il n'y a pas photo.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Ce sont des charges supplémentaires pour notre communauté d'agglomération.

M. VILLARON.- Des recettes aussi.

M. BARBERO.- S'il vous plaît, je voudrais poser une question sur la section de fonctionnement. On a 20 000 euros en plus de charges de personnel et 20 000 euros en moins d'honoraires.

M. VILLARON.- Il a fallu rajouter 20 000 euros en charges de personnel et donc, pour équilibrer le budget de fonctionnement, trouver une économie sur un autre poste qui n'est pas consommé en totalité, en l'occurrence les honoraires.

M. BARBERO.- D'accord, mais pourquoi 20 000 euros supplémentaires de charges de personnel ?

M. VILLARON.- Nous avons prévu 12 722 000 euros et le besoin pour 2016 est de 12 742 000 euros, soit une augmentation de 0,15 %. Je peux vous donner quelques explications.

Quand nous avons établi le budget prévisionnel, n'avait pas été intégrée, parce que ce n'était pas connu à ce moment-là, l'augmentation de 0,6 % du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2016. Cette seule augmentation a un effet de 25 000 euros. Cela explique plus que les 20 000 euros qui sont demandés en plus.

J'ajouterai que notamment pour le Corso, compte tenu de la sécurité à apporter à cette manifestation, nous avons été obligés de compléter la présence d'employés municipaux et cela a généré des heures supplémentaires.

Je termine en disant que si je compare le compte administratif 2015 et ce qui sera consommé en 2016, nous arrivons à une augmentation de masse salariale de 0,68 % malgré la GVT et malgré les dépenses que je vous ai indiquées, nous faisons de gros efforts sur le nombre de salariés de la collectivité puisque nous arrivons à maintenir la masse salariale dans des normes raisonnables.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a plus de questions, nous allons passer au vote.

M. DE VALCKENAERE.- J'ai encore une question.

Mme LE MAIRE.- Je vous en prie.

M. DE VALCKENAERE.- Puisqu'on parle du personnel, apparemment vous cherchez 20 000 euros, on avait proposé une solution l'année dernière concernant M. Pawlak. Est-il encore dans nos effectifs ? Parce qu'il nous coûte quand même 68 400 euros à l'année.

M. VILLARON.- Il n'est plus dans nos effectifs puisqu'il bénéficie d'un congé spécial. C'est la bonne terminologie.

M. DE VALCKENAERE.- On le paye toujours 68 400 euros ?

M. VILLARON.- Oui, nous le payons toujours.

M. DE VALCKENAERE.- Vous nous auriez écoutés, vous auriez fait des économies.

M. VILLARON.- Vous le savez, c'est la réglementation qui veut cela, Monsieur De Valckenaere. Si vous avez capacité à changer la réglementation, on vous le laisse.

M. DE VALCKENAERE.- Ce n'est pas la réglementation, Monsieur Villaron, c'est votre choix personnel.

Mme LE MAIRE.- Nous allons passer au vote.

LA DELIBERATION N° 3, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 7 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE,
M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME ALANESE-BEC)

□□□□

4. RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU PALAIS DES CONGRES GERARD GASTINEL : MODIFICATION N° 2 DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Alain SFRECOLA rapporte :

Par délibérations n° 27 du 31 mars 2016 et n° 7 du 6 octobre 2016, le conseil municipal a approuvé le principe de réaliser les travaux de restructuration et de rénovation énergétique du palais des congrès Gérard Gastinel et autorisé madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de l'État, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Les critères d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux ayant été modifiés le 11 octobre 2016, il convient de réajuster le plan de financement prévisionnel approuvé le 7 octobre dernier.

Concernant la DETR, celle-ci peut intervenir sur deux phases distinctes dans le programme des travaux (hors travaux financés par le fonds de financement de la transition énergétique) :

- phase 1 - DETR 2017 : rénovation de la couverture estimée à 949 918 € HT
- phase 2 - DETR 2018 : travaux liés à la réfection du parvis et aux aménagements scéniques estimés à 562 900 € HT.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

			TEP-CV		DETR 2017		DETR 2018	
ASSIETTE (HT)	3 181 900,00 €	100,00%	750 000,00 €	23,57%	949 918,00 €	29,85%	562 900,00 €	17,69%
Etat - SIPL 2016	500 000,00 €	15,71%	117 825,00 €	15,71%	149 268,99 €	15,71%	88 432,00 €	15,71%
Etat - FNADT	300 000,00 €	9,43%	70 725,00 €	9,43%	89 561,39 €	9,43%	53 081,00 €	9,43%
Etat - TEP-CV	285 375,00 €	8,97%	285 375,00 €	38,05%				
Etat - DETR 2017	200 000,00 €	6,29%			200 000,00 €	21,05%		
Etat - DETR 2018	214 183,00 €	6,73%					214 183,00 €	38,05%
Conseil régional PACA	235 000,00 €	7,39%	55 425,00 €	7,39%	70 156,43 €	7,39%	41 598,00 €	7,39%
Conseil départemental AHP	299 765,00 €	9,42%	70 650,00 €	9,42%	89 491,24 €	9,42%	53 025,00 €	9,42%
Autofinancement	1 147 577,00 €	36,07%	150 000,00 €	20,00%	351 439,95 €	37,00%	112 581,00 €	20,00%
TOTAL (HT)	3 181 900,00 €	100,00%	750 000,00 €	100,00%	949 918,00 €	100,00%	562 900,00 €	100,00%

Aussi, il vous est proposé :

- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer du 19 mai 2016 « Fonds de financement de la transition énergétique - convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier » ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de l'État au titre :
 - de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 pour la phase 1 : rénovation de la couverture du palais des congrès ;
 - de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 pour la phase 2 : réfection du parvis et aménagements scéniques du palais des congrès ;
 - du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à l'exécution et au suivi de cette opération.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur Barbero.

M. BARBERO.- Je renouvelle une requête, vous allez sûrement le faire : ne pas oublier, lorsque vous allez faire rédiger les appels d'offres, que nos artisans et entrepreneurs du bassin dignois et à côté puissent soumissionner, c'est-à-dire ne pas mettre en même temps que les lots généraux des spécialités qu'ils ne pourraient pas exécuter.

Je vous remercie.

Mme LE MAIRE.- Oui Madame ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Une petite remarque très rapide.

C'est le 6 octobre dans le deuxième paragraphe, pour que ce soit toujours la même séance du conseil municipal. Et puis j'aimerais qu'on m'explique, je faisais des comparatifs avec le précédent plan de financement, en l'occurrence on se retrouve avec un autofinancement de notre commune bien plus important. J'apprécierais de savoir aussi, dans le premier comme dans le second, pourquoi il existe un delta entre le total des 3 181 900 euros et l'addition des TEP-CV et DETR 2017 et 2018, s'il vous plaît.

M. SFRECOLA.- Comme le dit M. Rouvier, toutes les dépenses du palais ne sont pas éligibles à la DETR et au TEP-CV.

Pour répondre à M. Barbero, il y a un maître d'œuvre pour lancer les appels d'offres. C'est le maître d'œuvre qui va se charger du cahier des charges pour lancer ces appels d'offres, c'est lui qui en a la responsabilité. Bien sûr après, dans la légalité, nous attribuerons les lots en fonction des offres que nous aurons reçues.

M. BARBERO.- Je suis d'accord avec vous, mais c'est aussi à vous de demander à ce cabinet d'architecture de fixer des appels d'offres qui rentrent dans les critères que nous souhaitons, du moins moi, en tant que Dignois. Je ne sais pas vous, en tant que majorité municipale. S'il fait ce qu'il veut...

M. SFRECOLA.- On ne peut pas inclure des critères géographiques dans le cahier des charges.

M. BARBERO.- Je ne parle pas de critères géographiques. Je demande qu'on ne mette pas des spécialités. Je prends un exemple concret : je demande que la sonorisation du palais des congrès soit séparée de l'électricité courante du palais, sinon il n'y aura pas un artisan dignois qui pourra répondre.

M. SFRECOLA.- La sonorisation fera l'objet d'un volet à part puisqu'elle est liée aussi à des subventions.

M. BARBERO.- Je ne parle pas de géographie, je parle de ne pas mettre des spécificités avec le tronc général alors que nos entreprises n'ont pas ces spécificités.

Mme LE MAIRE.- Nous sommes d'accord, Monsieur Barbero.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. DE VALCKENAERE.- Oui, une idée pour M. Sfrecola. Si vous voulez par exemple éviter les célèbres travailleurs détachés qui ruinent le commerce français, vous faites comme M. Wauquiez en Rhône-Alpes, vous incluez dans vos appels d'offres, dans vos marchés, la clause Molière, c'est-à-dire une clause pour des mesures de sécurité. Puisque les ouvriers qui travaillent sur des chantiers sont soumis aux clauses de sécurité, il faut qu'ils les comprennent et, pour les comprendre, il faut au moins parler et écrire français. C'est une clause qui permet d'éviter tout ce qui est travailleurs détachés nuisibles à notre économie locale et nationale. Vous pouvez y penser, même si c'est un peu loin de votre idéologie.

Mme LE MAIRE.- Nous l'avons déjà dit aux techniciens, je crois que c'est déjà fait.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- L'explication ne m'a pas convaincue. Dans ce cas, cela devrait rentrer dans l'autofinancement. Si ça n'est pas éligible aux différentes possibilités de subventions, pourquoi cela ne figure-t-il pas dans l'autofinancement de notre commune ? J'avoue que ce tableau et ce montage m'interpellent.

M. VILLARON.- Le plan de financement à retenir c'est la première colonne.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- On est tout à fait d'accord.

M. VILLARON.- Ensuite, on a identifié pour les trois sources de financement que sont le TEP-CV, la DETR 2017 et la DETR 2018, les seules dépenses du projet qui étaient éligibles à ces subventions.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous ne répondez pas, Monsieur Villaron, vous faites toujours comme cela. En l'occurrence non, vous avez une colonne autofinancement, si ça ne fait pas partie des dépenses subventionnables, la colonne autofinancement devrait compléter à hauteur du total de l'opération.

M. VILLARON.- Elle est subventionnable sur d'autres chapitres, par exemple le SIPL, le FNADT. C'est ainsi qu'on a juste qualifié les trois perspectives de financement ou de subvention sur les trois sujets dont on parle aujourd'hui.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Cela fait 919 000 euros supplémentaires. C'est quand même grave. Il y a un delta de presque 1 000 000 euros.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Villaron a été clair.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Non.

Mme LE MAIRE.- Je vais vous proposer de passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 4, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 4 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)</p>

□□□□

5. RECENSEMENT DE LA POPULATION : DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur Bruno VILLARON rapporte :

Dans le cadre des modalités de recensement de la population, mises en application depuis 2004 et définies par la loi n° 2002-76 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et par le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de cette loi, des agents recenseurs seront chargés de ces opérations et compléteront le

dispositif municipal d'un coordinateur communal et d'un correspondant pour le répertoire d'immeubles localisés (RIL).

Pour rappel, la procédure permet de recenser un échantillon d'adresses (tirées au sort par l'INSEE) représentant environ 800 logements pour la commune, et non plus la totalité de la population comme cela était pratiqué auparavant.

C'est au vu des résultats cumulés pendant cinq ans que l'INSEE pourra nous donner la population réelle de la commune.

Ce recensement se déroulera du 19 janvier au 25 février 2017 inclus.

Il nécessite une formation spécifique des agents recenseurs concernés et leur mission auprès de la population s'effectue en dehors de leur temps de travail pour le personnel municipal.

Afin de pouvoir rémunérer ces derniers, une dotation forfaitaire est attribuée par l'INSEE.

Néanmoins, il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Pour la campagne 2017 et les suivantes, il vous est proposé de fixer le barème de rémunération comme suit (même niveau depuis la campagne de recensement 2013) :

- 2,00 € par habitant recensé
- 2,40 € par logement recensé

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

M. DE VALCKENAERE.- Toujours la même position de notre groupe sur ce sujet. On pense que cette tâche qui ne demande pas une qualification particulière, juste une petite formation assez simple, au lieu toujours d'être réservée aux fonctionnaires qui ont la garantie de l'emploi et des bons salaires - c'est des petites sommes, si on fait le total ça doit être à peu près 2000 euros - pourrait être confiée à des étudiants qui n'ont pas trop de ressources ou à des familles à qui il manque quelques euros pour finir un mois plutôt que de toujours rajouter aux fonctionnaires.

Ce n'est pas une critique envers nos fonctionnaires, je les aime autant que vous, mais si on pouvait faire plaisir aux nécessiteux, ce serait pas mal.

M. VILLARON.- Une précision par rapport à cela. Vous dites « une petite formation », il y a quand même une formation, il y a une disponibilité à requérir et, surtout, la possibilité de revenir plusieurs années. Ces phénomènes additionnés font que l'on préfère en effet s'adresser à des agents communaux, voire à des retraités de la commune.

M. BARBERO.- Une question : cela concerne combien d'agents ?

M. VILLARON.- Cela concerne quatre agents.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 5, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 4 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Monsieur Bruno VILLARON rapporte :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

1. Le transfert de la compétence mobilité des personnes de la ville de Digne vers la future communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération (arrêté préfectoral de création n° 2016-294-002 du 21 octobre 2016) entraîne *de facto* le transfert du personnel assurant le service de la régie du TUD. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs municipaux.

À ce titre, le comité technique a été saisi dans ses séances des 3 octobre et 14 novembre 2016. Ainsi, il est nécessaire de procéder à la suppression de postes (au 1^{er} janvier 2017) suivant le tableau ci-dessous :

Suppression

Nombre de postes	Cadre d'emplois grade
1	technicien principal 1 ^{re} classe
3	agent de maîtrise
6	adjoint technique principal de 1 ^{re} classe

2	adjoint technique principal de 2 ^e classe
3	adjoint technique de 1 ^{re} classe
3	adjoint technique de 2 ^e classe

2. Afin de pallier la future vacance de poste pour départ à la retraite d'un agent du service éducation et de permettre le recrutement d'un agent chargé d'assurer la fonction de référent éducatif, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

La suppression de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe (au 1^{er} février 2017)

La création de :

- 1 poste d'animateur territorial principal de 1^{re} classe

Ceci étant exposé, il vous est demandé de vous prononcer sur cette modification du tableau des effectifs communaux.



Mme LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur Thonnatte.

M. THONNATTE.- Oui, Monsieur Villaron, deux questions.

Quand la petite enfance a été transférée à la communauté de communes, votre prédécesseur en séance de conseil municipal avait annoncé que l'incidence pour la masse salariale de la commune serait de 700 000 euros en moins. En effet, entre 2012 et 2013, la masse salariale a baissé de 1 000 000 euros. Il faut croire que des efforts ont été faits l'année précédant la campagne des municipales.

Pourriez-vous nous indiquer aujourd'hui l'incidence de la suppression de ces 18 postes sur la masse salariale de la ville puisque, à bien y regarder, vous parliez tout à l'heure de l'augmentation de la masse salariale, je constate que sur les trois ans de votre mandat, la masse salariale a augmenté d'un demi-million d'euros.

Pouvez-vous nous indiquer, première question, l'incidence de ces suppressions de postes ?

Deuxième question concernant le poste d'animateur territorial qui a été créé : quelle en est l'affectation, quelle est la structure de destination de ce poste d'animateur ?

N'avez-vous pas vu - suivant votre réponse - s'il était possible de mutualiser ce poste d'animateur territorial ? Vous vous étiez engagés également à réduire les effectifs,

notamment par des non-remplacements de départs à la retraite. Là, il s'agit d'un poste d'agent au service éducation, on sait qu'il y a moins d'enfants à Digne-les-Bains.

Voilà pour mes deux questions, Monsieur Villaron.

M. VILLARON.- Sur la première question concernant le transfert des employés du TUD, l'impact sur la masse salariale du budget principal sera nul puisqu'on est là sur le budget annexe du TUD. Cela n'affectera donc pas la masse salariale du budget principal. C'est le premier point.

Sur le sujet suivant, vous avez abordé la question de la maîtrise de la masse salariale. Un recensement rapide montre qu'à fin 2013 il y avait 346 employés dans la commune et, en fin d'année dernière, il y en avait 331. J'affirme que nous faisons en effet des efforts puisque nous avons perdu 15 collaborateurs pendant cette période.

M. DE VALCKENAERE.- Parlez en argent.

M. VILLARON.- Oui, je vais vous parler argent. Vous savez que dans la fonction publique territoriale il y a des effets glissement vieillesse technicité (GVT) qui font que les collaborateurs de temps en temps augmentent d'échelon, de temps en temps réussissent des concours, et tout cela valorise leur carrière. Cela représente 0,3 %.

J'indique simplement qu'entre 2014 et 2013, la masse salariale a augmenté de 3 % ; entre 2015 et 2014, elle a augmenté de 1,98 % ; et entre 2016 et 2015, elle a augmenté de 0,68 %. Nous faisons donc en effet des efforts.

Quant à votre dernier point concernant l'affectation du collaborateur recruté, c'est précisé dans le texte, il est destiné au service éducation. La charge du service éducation est importante, la personne qui part à la retraite assumait une grosse tâche malgré le fait qu'elle soit agent principal, et nous avons jugé bon de la remplacer par une personne de qualification supérieure.

M. DE VALCKENAERE.- Vous avez oublié la mutualisation.

M. VILLARON.- Que veut dire la mutualisation concernant le personnel du service éducation ? Si nous avions trouvé au sein de la collectivité une personne susceptible de remplir ce poste, nous l'aurions fait. C'est ce que nous faisons en effet depuis un certain temps pour baisser le nombre d'effectifs.

M. DE VALCKENAERE.- Vous n'êtes pas sans savoir, et vous avez entendu votre chef tout à l'heure, qu'on crée encore des emplois. Vous savez que dans un mois, un mois et demi, il y aura une agglomération. Avez-vous appelé Château-Arnoux, par exemple ?

M. VILLARON.- On ne crée pas des emplois. Il y a une personne qui s'en va et une personne qui la remplace. On a jugé utile et nécessaire de la remplacer.

M. DE VALCKENAERE.- Laissez partir la personne qui partait, mais est-ce que vous vous êtes renseignés par exemple auprès de Château-Arnoux puisqu'ils ont aussi un service éducation assez important, est-ce que vous vous êtes renseignés pour voir si on ne pouvait pas mutualiser ce poste ?

M. VILLARON.- Nous avons lancé une mobilité, nous avons reçu des réponses.

Mme LE MAIRE.- On ne peut pas mutualiser une compétence qui pour l'instant n'est pas partagée. Vous le savez quand même.

M. DE VALCKENAERE.- Cela vous arrange.

Mme LE MAIRE.- C'est facile de faire ce genre de remarque, voyons.

Dans la somme de tout à l'heure, il y a les 120 000 euros du centre de gestion. En effet, étant donné que nous avons baissé de façon significative la masse salariale, nous avons dû rentrer au centre de gestion. C'est vraiment quelque chose qui montre bien que nous avons bien diminué la masse salariale, puisque même si nous ne souhaitions pas y aller, nous avons été obligés de le faire.

Je vais vous demander de passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 6, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 4 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE), ET 3 ABSTENTIONS (M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME ALANESE-BEC)</p>

□□□□

7. MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (RIFSEEP) - MODIFICATION DU REGLEMENT PARTICULIER DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA VILLE DE DIGNE-LES-BAINS

Monsieur Bruno VILLARON rapporte :

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ouvre la possibilité de modifier le régime indemnitaire des agents territoriaux.

Pour ce faire, un groupe de travail composé de techniciens, membres du comité technique et d'élus a été constitué afin de préparer le travail du comité technique et de pouvoir délibérer sur le sujet.

Ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux éléments : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) complétée par un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'IFSE est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Ces fonctions sont classées au sein de différents groupes au regard des critères professionnels comme :

- les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- les sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le complément indemnitaire annuel est facultatif. La collectivité souhaite ne pas le mettre en œuvre et a pris pour principe que le passage à l'IFSE se fera à enveloppe constante eu égard aux montants servis aux agents municipaux à ce jour.

La mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

- **Le principe**

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

- **Les bénéficiaires**

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est instituée pour :

- les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
 - les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ayant un contrat de plus de quatre mois.
- **La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima**

Le RIFSEEP a vocation à s'appliquer à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. À ce jour, seuls les cadres d'emplois ci-après sont concernés. Pour les autres cadres d'emplois dont les arrêtés ministériels sont en attente, il conviendra de délibérer ultérieurement.

Chaque part du RIFSEEP correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'État.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA - PLAFONDS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	NON LOGES	LOGES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une collectivité, direction adjointe d'une collectivité.	36 210 €	22 310 €
Groupe 2	Chef de service	32 130 €	17 205 €
Groupe 3	Adjoint au chef de service	25 500 €	14 320 €
Groupe 4	Emploi ne relevant pas des groupes 1, 2 et 3	20 400 €	11 160 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA - PLAFONDS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	NON LOGES	LOGES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Chef de service	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au chef de service	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Chef d'équipe ou emploi ne relevant pas des groupes 1 et 2	14 650 €	6 670 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA - PLAFONDS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	NON LOGES	LOGES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Chef de service	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au chef de service	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Chef d'équipe ou emploi ne relevant pas des groupes 1 et 2	14 650 €	6 670 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA - PLAFONDS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	NON LOGES	LOGES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Chef de service	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au chef de service	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Chef d'équipe ou emploi ne relevant pas des groupes 1 et 2	14 650 €	6 670 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA - PLAFONDS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	NON LOGES	LOGES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Chef de service Adjoint au chef de service	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Chef d'équipe ou emploi ne relevant pas du groupe 1	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA - PLAFONDS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	NON LOGES	LOGES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Chef de service Adjoint au chef de service	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Chef d'équipe ou emploi ne relevant pas du groupe 1	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA - PLAFONDS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	NON LOGES	LOGES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Référent d'école	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Emploi ne relevant pas du groupe 1	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA - PLAFONDS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS & CRITERES (A TITRE INDICATIF)	NON LOGES	LOGES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Chef de service Adjoint au chef de service	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Chef d'équipe ou emploi ne relevant pas du groupe 1	10 800 €	6 750 €

- **Le réexamen du montant de l'IFSE**

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

1. en cas de changement de fonctions,
2. au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation...),

3. en cas de changement de grade et de fonctions.

- **Attribution individuelle**

L'attribution individuelle pour chaque agent se fera par arrêté individuel en vertu du règlement intérieur du RIFSEEP de la ville de Digne-les-Bains (article 7 et annexe 1 du règlement intérieur), avec pour point de départ la date de janvier 2018 (date de l'application de l'acte III du régime indemnitaire particulier signé en janvier 2014).

- **Sort de l'IFSE en cas d'absence**

En cas d'absence (MO, CLM, CLD) le versement de l'IFSE est fixé dans le règlement intérieur du régime indemnitaire de la ville de Digne-les-Bains (voir article 5 du règlement intérieur).

- **Périodicité et modalités de versement de l'IFSE**

Elle sera versée mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

- **Date d'effet**

Pour l'ensemble des collaborateurs les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 décembre 2016.

Ceci étant exposé, il est proposé à l'avis du conseil municipal la nouvelle rédaction du règlement particulier du régime indemnitaire de la ville de Digne-les-Bains qui tient compte des dispositions du décret 2014-513.

◆◆◆

M. VILLARON.- Vous avez en pièce jointe le règlement intérieur du régime indemnitaire qui a été rebalayé avec ces nouvelles dispositions.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions, des remarques ?

Oui, Monsieur Barbero.

M. BARBERO.- J'ai une remarque sur la page 8 du règlement intérieur qui concerne les pertes de primes. L'agent perd ses primes, comme les agents de l'État, au bout de 90 jours d'absence maladie, mais le règlement ne dit pas que ce fameux régime indiciaire est fait pour que les agents territoriaux ne dépassent pas ce que pourraient gagner les agents de l'État.

Ensuite, la loi n'impose pas aux collectivités de faire exactement comme les agents de l'État. À Digne-les-Bains, je crois savoir, sauf avis contraire, que nous sommes placés au hit-parade de l'absentéisme - d'après ce que j'entends - et il me semble qu'attendre

90 jours d'arrêt maladie pour supprimer les primes, on pourrait se permettre à travers ce régime d'éviter des maladies diplomatiques, comme on dit dans l'administration. C'est une remarque que je me fais. On pourrait peut-être rabaisser à 30 jours ou 60 jours d'absence maladie dans l'année, cela éviterait peut-être des gros absentéismes. C'est un moyen comme un autre aussi de faire en sorte que nos agents fassent leur travail.

M. VILLARON.- Je voudrais faire une remarque par rapport à ce que vous dites. Il y a peut-être dans l'administration quelle qu'elle soit, et même dans l'emploi privé, des personnes qui exagèrent en termes d'arrêts de travail, mais force est de constater qu'il y a aussi des agents qui sont dans des situations de santé compliquées. Après avoir bien réfléchi, nous avons préféré maintenir ces modèles de liquidation en cas d'absentéisme au même niveau que celui voté en 2014, car il y a parfois des situations familiales qui sont très compliquées. Arrêtons la caricature des fonctionnaires, y compris les fonctionnaires de Digne - et nous ne sommes pas au hit-parade de l'absentéisme - qui seraient tous des feignants. Je vous laisse porter ces propos.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de soumettre la délibération au vote.

LA DELIBERATION N° 7, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 4 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

8. DONNER LA PRIORITE AUX FORMATS OUVERTS ET AUX LOGICIELS LIBRES

Monsieur Thibaut LE CORRE rapporte :

Conformément à la délibération du 31 janvier 2013 du conseil municipal, la ville de Digne-les-Bains a initié une démarche innovante d'ouverture de ses données publiques (démarche open data) en utilisant le portail OpenPACA mis à disposition des collectivités territoriales par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Digne-les-Bains a ainsi participé activement à la création de l'association open data France, association regroupant les collectivités territoriales engagées dans le mouvement de l'open data, et dont elle occupe une des vice-présidences depuis septembre 2015 au côté de Toulouse Métropole, Bordeaux Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole, Nantes Métropole, Rennes Métropole et le conseil départemental de Loire-Atlantique.

La ville de Digne-les-Bains est une pionnière en matière d'open data, démarche qui va devenir obligatoire pour l'ensemble des collectivités

territoriales françaises, et à ce titre est très impliquée dans les groupes de travail et les productions de l'association Opendata France. Dans la continuité de cet engagement fort pour l'ouverture des données publiques, la ville de Digne-les-Bains veut affirmer ici son soutien aux formats ouverts et aux logiciels libres.

Les formats ouverts permettent de garantir l'interopérabilité des données, c'est-à-dire la possibilité d'échanger des fichiers avec d'autres utilisateurs équipés de systèmes d'exploitation ou de logiciels différents. La loi pour la confiance dans l'économie numérique (loi n° 2004-575 du 21 juin 2004) définit dans son titre I - chapitre 1^{er} - article 4 : « *On entend par standard ouvert tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérables et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre* ».

Cela signifie donc :

- des protocoles et des formats de données indépendants d'un logiciel, d'un système d'exploitation ou d'une société ;
- des spécifications techniques documentées, accessibles et non payantes.

Un format de données ne respectant pas ces conditions d'interopérabilité est appelé format propriétaire ou fermé.

Les logiciels libres font référence à la liberté pour les utilisateurs d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer le logiciel. Plus précisément, elle fait référence à quatre types de liberté pour l'utilisateur du logiciel :

- la liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages (liberté 0)
- la liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à vos besoins (liberté 1)
- la liberté de redistribuer des copies, donc d'aider votre voisin (liberté 2)
- la liberté d'améliorer le programme et de publier vos améliorations pour en faire profiter toute la communauté (liberté 3)

Les libertés 1 et 3 requièrent l'accès au code source du programme. Un logiciel est libre si les utilisateurs ont toutes ces libertés.

Un logiciel ne respectant pas ces conditions est appelé logiciel propriétaire ou privé.

Contrairement aux formats ou logiciels privés qui favorisent les positions dominantes des entreprises qui les implémentent, les formats ouverts et les logiciels libres présentent de multiples avantages en termes

d'indépendance technologique, de souveraineté numérique, d'interopérabilité, d'auditabilité du code, de pérennité des données, de possibilités de redistribution et de mutualisation. Leur développement en France serait également créateur d'emploi et vecteur de croissance, le secteur du logiciel libre « pesant » en France actuellement plus de 50 000 emplois et 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Enfin, le logiciel libre, parce qu'il peut être vérifié et amélioré par tous, est la traduction informatique de notre devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » et peut contribuer significativement à restaurer la confiance du citoyen en nos institutions. L'accroissement du recours des institutions publiques aux logiciels libres représente donc aujourd'hui un enjeu politique majeur.

Au national, plusieurs décisions ont été prises afin de favoriser l'adoption par l'administration des formats ouverts et des logiciels libres.

Le référentiel général d'interopérabilité (RGI) est défini dans l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, et a été approuvé dans sa version 2 par l'arrêté du 20 avril 2016. Le RGI liste les protocoles et formats préconisés pour l'administration pour les échanges numériques.

Lors du Conseil des ministres du 31 août 2011, le Premier ministre François Fillon a demandé aux ministres de veiller à « généraliser l'usage des formats libres et ouverts par les administrations » dans le cadre de la mise à disposition des données publiques par ces mêmes administrations.

Suite à la circulaire du 19 septembre 2012 du Premier ministre Jean-Marc Ayrault concernant l'usage des logiciels libres dans l'administration, le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) a publié la version 2016 du socle interministériel des logiciels libres (SILL). Le SILL liste les logiciels libres préconisés pour l'utilisation par les administrations.

Enfin le principe d'une priorité au logiciel libre a été consacré dans le Code de l'éducation, article L123-4-1, lors de l'adoption du projet de loi enseignement supérieur et recherche du 9 juillet 2013.

Au sein des services de la ville de Digne-les-Bains des logiciels libres sont utilisés quotidiennement et des applications métiers basées sur des logiciels libres sont en fonction (sites Internet, gestion du courrier, système d'information géographique, wifi territorial, inventaire matériel, guichet d'assistance...).

Étant donné que la municipalité veut favoriser l'utilisation de logiciels libres, éviter les effets pervers dus à l'utilisation de logiciels propriétaires, utiliser les fonds publics avec davantage d'efficacité, favoriser la transparence avec les citoyens, la ville de Digne-les-Bains décide de donner la priorité aux formats ouverts et aux logiciels libres, notamment :

- par l'utilisation de logiciels libres pour ce qui concerne la relation en ligne avec les citoyens afin de garantir le respect de leur vie privée,
- en donnant la priorité aux logiciels libres lors du développement ou de l'achat utilisation d'un système informatique,
- en encourageant l'utilisation au quotidien au sein des services de logiciels libres et de formats ouverts, par l'information et la formation des agents sur ces problématiques.

Afin de bénéficier de retours d'expériences et de partage de connaissances concernant les logiciels libres et l'adoption de formats ouverts, l'Association pour la promotion et la recherche en informatique libre (APRIL), principale association de promotion et de défense du logiciel libre dans l'espace francophone, apparaît comme un partenaire important.

L'APRIL, créée en 1996, regroupe une diversité unique de plus de 4 200 acteurs du logiciel libre (utilisateurs, auteurs, associations, entreprises, collectivités) rassemblés autour des objectifs suivants :

- promouvoir le logiciel libre et les standards ouverts auprès du grand public, des professionnels, des associations et des pouvoirs publics, défendre les droits des utilisateurs et des auteurs de logiciels libres,
- fédérer les acteurs du monde du logiciel libre.

L'APRIL a aujourd'hui beaucoup plus d'entreprises et d'associations membres que de collectivités, mais son ambition est de développer le collège des collectivités locales en son sein pour créer un groupe de travail dédié. Une dynamique est en train de se créer comme l'illustrent les adhésions des régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des villes de Paris, Toulouse, Grenoble, Yverres et Pont-Audemer.

Le montant annuel de l'adhésion à l'association APRIL est de 700 euros pour une collectivité de la taille de Digne-les-Bains.

Ceci exposé, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la collectivité à l'association APRIL pour l'année 2017 ;

- d'affecter les crédits de 700 euros du budget primitif de l'année 2017 nécessaires au paiement de la cotisation.



M. LE CORRE.- Merci Madame le Maire.

La délibération est un peu indigeste, je vais essayer d'être plus pédagogique.

Le but de cette délibération est aussi de servir de modèle pour d'autres collectivités qui seraient amenées à prendre ce type de délibération, d'où la complexité et le rappel de différentes prises de décisions au niveau national notamment.

Depuis 2013, la ville de Digne s'est engagée dans une démarche d'ouverture des données de manière active. Depuis 2015, la ville de Digne occupe une vice-présidence au sein de l'association Opendata France auprès de différentes métropoles comme Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Rennes.

Sur cette partie du numérique, notre ville est vraiment en avance sur d'autres collectivités, sachant que maintenant il y a obligation, depuis la loi NOTRe et la loi Lemaire, d'ouverture des données pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants. Nous sommes en avance dans ce domaine et nous sommes un peu un des fers de lance.

Le but de cette délibération est d'aller un peu plus loin dans cette partie numérique, à la fois s'agissant du format ouvert, c'est-à-dire garder disponibles toutes les données et ne pas être sous la coupe d'un éditeur de logiciel en particulier, et s'agissant des logiciels libres à proprement parler pour vraiment avoir la liberté d'exécuter, étudier, redistribuer des copies et de modifier et distribuer tout logiciel ; le but étant de mutualiser au maximum avec d'autres collectivités qui auraient la même démarche que nous, ce qui commence à être le cas au niveau national.

Par cette délibération, la ville de Digne décide de donner la priorité aux formats ouverts et aux logiciels libres, notamment par l'utilisation de logiciels libres pour ce qui concerne la relation en ligne avec les citoyens afin de garantir le respect de leur vie privée, dans un but de transparence vis-à-vis de nos concitoyens ; donner la priorité aux logiciels libres lors du développement ou de l'achat d'un système informatique ; encourager l'utilisation au quotidien au sein des services de logiciels libres et de formats ouverts, avec bien sûr un accompagnement des agents pour répondre à cette volonté.

La principale association nationale pour les logiciels libres est l'Association pour la promotion et la recherche en informatique libre (APRIL) qui a été créée en 1996 et qui regroupe plus de 4 200 acteurs nationaux sur cette thématique. La volonté de cette association est d'avoir un collège de collectivités locales en son sein. La volonté de Digne est d'adhérer à cette association pour pouvoir peser sur ces décisions.

Mme LE MAIRE.- Merci Thibaut. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Monsieur De Valckenaere.

M. DE VALCKENAERE.- Monsieur Le Corre, on vous a bien entendu. C'est vrai que la délibération est indigeste. L'open data, je suis d'accord, ça marche, c'est bien, j'y vais

souvent, on a pas mal de données, on cherche ce qu'on veut et, généralement, on arrive à trouver rapidement.

Ensuite, logiciels libres, je veux bien, mais c'est quand même réservé à une partie infime de la population, et en plus à Digne, je regardais ce qui passe en logiciels libres, c'est toujours les trois ou quatre mêmes têtes qu'on voit, que ce soit sur les photos, dans les forums, dans les stands, à droite ou à gauche. Par exemple, achetez dans le bassin dignois un ordinateur sans logiciel à l'intérieur et essayez d'en créer vous-même, je vous souhaite bon courage, vous allez vous amuser. Sur la sécurité, c'est pareil, il ne faut pas exagérer, quand on échange informatiquement avec l'administration, je n'ai pas l'impression qu'on se mette en danger.

L'intention à la limite est louable, je veux bien, mais pourquoi encore devoir adhérer à quelque chose ? Dès qu'on veut fédérer, dès qu'on veut promouvoir, on est obligé d'adhérer. Là c'est 700 euros à l'année mais c'est toujours de l'argent. Est-ce qu'on ne peut pas trouver d'autres moyens ? On a un tissu associatif, il y a des gens, j'en vois même dans le public qui sont intéressés par le logiciel libre, pourquoi ces gens-là ne se dévouent-ils pas, pourquoi encore devoir dépenser 700 euros ? 700 euros c'est l'adhésion, mais je présume qu'il doit y avoir des réunions à l'extérieur, des frais de déplacement et autres. L'intention est louable, mais nous nous abstenons justement parce qu'on est toujours obligé d'adhérer à une association pour faire quelque chose.

M. LE CORRE.- Pour ce qui est de l'utilisation des logiciels libres, je ne sais pas si vous avez un smartphone, une tablette ou quoi que ce soit, sachez que c'est à base de logiciels libres ; dès que vous allez sur internet, c'est des logiciels libres qui vous répondent ; vos navigateurs, la plupart du temps ce sont des logiciels libres, etc. Ce n'est pas limité à certaines personnes, c'est au contraire quelque chose qui est donné à tout le monde, il faut seulement se renseigner. Je peux même me rendre disponible si vous voulez qu'on échange sur le sujet, il n'y a aucun souci là-dessus.

Pour ce qui est d'adhérer à une association, je suis désolé, mais en ayant un tant soit peu d'intention de peser au niveau national, il faut aller au niveau national, il faut se battre. Vous voyez bien qu'au sein de Opendata France nous avons réussi à avoir une vice-présidence et nous pouvons discuter d'égal à égal avec des grandes métropoles, avec des conseils départementaux ou des conseils régionaux, et tout cela pour 800 euros.

M. DE VALCKENAERE.- 700 euros.

M. LE CORRE.- Je parlais de l'association Opendata France. Vous aviez voté pour, Madame Baudoui-Maurel, en 2013.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Nous avions dit oui à l'open data.

M. LE CORRE.- C'est simplement qu'il faut avoir un peu d'envie de pousser les choses et à ce moment-là c'est ce qu'on appelle une volonté politique. Oui, je suis désolé, mais 700 euros ça les vaut, justement on aura un retour sur investissement bien plus important que cela.

Mme LE MAIRE.- Merci Thibaut. Je vous propose de passer au vote.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- S'il vous plaît.

Effectivement, vous faites bien de le rappeler, comme quoi quand on est convaincu d'une chose on vote pour des délibérations qui nous semblent aller dans l'intérêt général, en l'occurrence ce n'est pas le cas de celle-ci.

700 euros simplement pour un affichage politique et un soutien politique que vous voudriez avoir, quand on voit les derniers chiffres que l'on vient de rendre publics, à savoir qu'un Français sur sept maintenant doit se contenter de 601 euros pour vivre, 700 euros cela devient une somme qui n'est plus du tout « peanuts », Monsieur Thibaut Le Corre. Sans doute que pour vous ce n'est pas grand-chose, mais du moment maintenant qu'il y a des sommes et des dépenses que vous allez nous proposer et qui nous paraissent tout à fait superflues et sans aucun doute qui seraient beaucoup mieux utilisées ailleurs et pour des sujets beaucoup plus prioritaires, pour nous ce sera un vote contre.

M. LE CORRE.- Pour information, une petite caractéristique, un logiciel libre est gratuit et permet aussi de faire rapidement des...

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Monsieur Le Corre, je crois que les Dignoises et les Dignois seront beaucoup plus contents...

Mme LE MAIRE.- Laissez-le parler, s'il vous plaît, je ne vous ai pas donné la parole. On ne vous coupe jamais, donc laissez-le parler.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Alors il a pris une respiration.

Mme LE MAIRE.- C'est son droit, et heureusement. Thibaut, vas-y, s'il te plaît.

M. LE CORRE.- C'est simplement que le retour sur investissement est largement impactant par rapport aux finances de notre collectivité. C'est tout.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Écoutez, dans ce cas, j'étais donc en train de dire que les Dignoises et les Dignois seraient très heureux d'avoir ne serait-ce que le b.a.-ba d'une communication téléphonique qui puisse ne pas être entrecoupée, et nous avons dans beaucoup de secteurs de Digne encore des problèmes de réception. Donc, avant d'aller s'envoler dans la stratosphère, essayons de rester un petit peu dans le domaine du quotidien, ce qui intéresse tout un chacun, et concentrons-nous justement sur le fait de donner un service minimal en termes de téléphonie.

Mme LE MAIRE.- Qui n'a rien à voir puisque cela relève des opérateurs privés.

M. LE CORRE.- Le fait de tout mélanger vous arrange bien mais, en l'occurrence, il s'agit d'une thématique particulière et, je vous le répète, je suis tout à fait ouvert à ce que nous entamions un dialogue là-dessus.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 8, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 4 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

9. QUARTIER DES AUGIERS - LA TOUR : CESSION

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

Le 23 octobre 2012 vous avez incorporé dans le domaine communal les parcelles cadastrées section AY n° 100 et AY n° 102 sises aux Augiers à Digne-les-Bains, acquises par voie dite « biens vacants et sans maître ».

Le 31 mars 2016 vous avez procédé à la cession de la parcelle cadastrée section AY n° 100 ainsi qu'une emprise partielle de la parcelle cadastrée section AY n° 102a provenant de la division de la parcelle cadastrée AY n° 102.

Aujourd'hui, il convient de se prononcer sur la cession EN quatre lots de la parcelle cadastrée section AY n° 410 (ex AY n° 102b provenant de la division de la AY n° 102).

À cet effet, un plan de division (ci-joint) a été établi le 3 novembre 2016 par M. Thierry Pianet, géomètre expert.

Selon l'estimation faite le 10 novembre 2016 par les services de France Domaine, la cession des emprises à prélever pourrait se faire sur les montants suivants :

- 1^{er} lot d'une superficie totale de 537 m² pour un montant de 60 540 €
- 2^e lot d'une superficie totale de 445 m² pour un montant de 49 200 €
- 3^e lot d'une superficie totale de 453 m² pour un montant de 45 330 €
- 4^e lot d'une superficie totale de 763 m² pour un montant de 58 065 €

Soit un montant total de 213 135 € ramené à 191 900 € soit lot par lot : 54 500 €, 44 300 €, 40 800 €, 52 300 € en application des (+/-10 %) autorisés par les services de France Domaine.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section AY n° 410 en quatre lots distincts :
- les mises en vente devront répondre à un cahier des charges (ci-joint) et seront effectuées selon le principe du plus offrant, sous enveloppes cachetées avec des mises à prix plancher, conformément à l'évaluation du service des domaines ;

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer l'acte de mutation foncière et tout document s'y rapportant, aux minutes de l'office notarial de Digne-les-Bains.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? [*Pas de question*]

Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 9, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

10. ARCHIVES COMMUNALES : TRAVAUX DE RESTAURATION

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

Depuis 2001, dans le cadre de sa mission première qui est la conservation du patrimoine écrit de notre ville depuis le XIII^e siècle, le service des archives communales mène tous les ans un plan de restauration et de reliure des documents conservés dans ses fonds.

En 2017, les travaux suivants sont envisagés :

- restauration et reliure d'un registre naissances-mariages-décès de Gaubert (1793-1825) ;
- restauration et reliure d'un registre de naissances de Digne (1845-1849) ;
- opération de sauvetage urgente d'une affiche « Ordre de mobilisation générale » 1939, issue de la collection de l'ancien musée de la Seconde Guerre mondiale et dont le papier, de très mauvaise qualité, est totalement déchiré.

Ceci pour un coût total de 2 671,50 € hors taxes.

Ces travaux seront confiés à une entreprise spécialisée artisanale française, avec laquelle le service des archives communales travaille régulièrement depuis 2007.

Ils ont reçu l'avis favorable de monsieur le directeur des archives départementales et peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de l'État (DRAC Paca).

Ceci exposé, je vous demande :

- d'approuver ces travaux de restauration ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'État ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des questions ? [*Pas de question*]

Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 10, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

11. DENOMINATION DE LA MAISON DE SANTE

Monsieur Gérard ESMIOL rapporte :

Consciente des problèmes de démographie médicale en milieu rural, la ville de Digne-les-Bains a souhaité développer une maison de santé pluridisciplinaire. Cette structure ouvrira début 2017.

En perspective de cette ouverture, il est proposé au conseil municipal de lui donner le nom d'Irène Joliot-Curie (1897-1956).

En effet, la fille de Pierre et Marie Curie, Irène, s'est engagée très jeune, dès l'été 1914, aux côtés de sa mère. Elles se sont battues pour obtenir l'autorisation d'équiper les véhicules d'appareils radiologiques afin de se rendre près du front et soigner les soldats français et belges.

En 1936, Irène, féministe engagée, accepte la demande de Léon Blum d'entrer au gouvernement de Front populaire, comme sous-secrétaire d'État à la recherche scientifique. Avec Cécile Brunschvicg et Suzanne Lacore, elles sont les premières femmes membres d'un gouvernement français, alors que les Françaises n'ont toujours pas le droit de vote.

Elle qui a reçu en 1935 avec son mari, Frédéric Joliot, le Prix Nobel de chimie pour la découverte de la radioactivité artificielle, a joué un rôle très important dans le développement de la recherche en France, puisqu'elle est à l'origine de ce qui deviendra le CNRS.

C'est donc pour son engagement solidaire au service de la santé des autres, son engagement politique et son engagement scientifique international, que le nom d'Irène Joliot-Curie semble tout à fait opportun pour cette maison de santé.

Nous avons sollicité et obtenu l'accord de ses enfants, Hélène Langevin-Joliot et Pierre Joliot.

Il vous est donc proposé de donner le nom d'Irène Joliot-Curie à la Maison de santé.

Ceci exposé, je vous demande d'approuver cette dénomination.



Mme LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Oui Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Oui, je remarque en fait que nous avons quand même des personnes dans la ville de Digne qui, en tant que femmes, en tant qu'engagement personnel, politique ou dans la Résistance, auraient mérité de donner leur nom à cette fameuse maison de santé. Je remarque que dans la délibération est évoqué le Front populaire et que c'est aussi en raison de son engagement politique que l'on a choisi cette dame.

Ne pourrions-nous pas nous orienter, s'il s'agit là des suffragettes, puisqu'on dit que les Françaises n'ont toujours pas le droit de vote, pourquoi pas Olympe de Gouges, mais cela sonne peut-être un peu trop noble pour M. Esmiol, ou Mme Simone Péliissier sans doute qui elle est une grande résistante au niveau de la ville de Digne, en tout cas c'est un exemple. Nous aurions apprécié effectivement que ce soit une personne qui a marqué notre vie digneoise qui donne son nom à cette structure dont vous savez ce que nous pensons d'ailleurs au passage.

M. ESMIOL.- Madame Baudoui-Maurel, vous avez une méconnaissance des noms de rues dans la ville. Madame Simone Péliissier a une rue ; quant à Olympe de Gouges, il y a une salle de sport qui porte son nom, qu'on avait inaugurée en présence de Florence Viti-Bertin, de Serge Gloaguen et de moi-même.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Quel rapport, Monsieur Esmiol, puisque même la médiathèque s'appelle « François Mitterrand » ?

M. ESMIOL.- Vous avez dit il y a deux minutes que vous souhaitiez deux noms, ces deux noms sont déjà donnés.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Oui, alors dans ce cas, pourquoi avez-vous appelé, vous Monsieur Esmiol, la médiathèque « François Mitterrand » et que l'antenne du conseil

général qui se trouve dans la zone Soleilhœuf s'appelle elle aussi « François Mitterrand » ? Les doublons ne vous ont absolument pas gêné, Monsieur Esmiol !

M. DE VALCKENAERE.- Un collabo et fasciste en plus.

Mme LE MAIRE.- Je vous en prie, cela suffit, un peu de respect. Ce n'est pas la même collectivité. De toute façon, nous allons passer au vote mais je me demande pourquoi...

M. ESMIOL.- Vous n'arrivez pas à l'orteil de François Mitterrand, je tiens à vous le dire.

Mme LE MAIRE.- Je me demande pourquoi vous attachez autant d'importance à la Maison de santé.

Je vous demande de passer au vote, s'il vous plaît. Y a-t-il des voix contre ?

Pourquoi ne votez-vous pas contre ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- On va s'abstenir, Madame.

<p>LA DELIBERATION N° 11, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 4 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)</p>
--

□□□□

**12. RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE :
PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN TEST
PSYCHOMETRIQUE**

Monsieur Michel EYRAUD rapporte :

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté présent sur la circonscription de Digne-les-Bains est un soutien important pour les enseignants confrontés à des élèves en grande difficulté scolaire. Il les aide à analyser les situations et à construire des réponses adaptées.

Ce travail nécessite de disposer d'outils performants en adéquation avec les connaissances et les méthodologies actuelles. Le renouvellement du test psychométrique dont dispose le RASED est devenu indispensable.

Le psychologue scolaire sollicite, auprès des collectivités propriétaires des écoles dans lesquelles il intervient, une subvention pour l'achat du test WPPSI-IV.

Ce test est vendu exclusivement par la maison d'édition EPCA pour un montant total de 1 423,50 € HT frais de port inclus, soit 1 708,20 € TTC.

Les communes concernées ayant émis un avis favorable à cette demande de participation financière, l'achat du test sera porté par la commune de Mallemoisson, à charge pour celle-ci de solliciter la participation de chaque commune, et réparti au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles à la rentrée scolaire 2016-2017.

Le prix du test s'élevant à 1 708,20 € TTC pour un total de 962 élèves inscrits à la rentrée, cela correspond à environ 1,78 € par élève.

Le secteur regroupe quatre écoles de la ville (Augiers, Ferréols, Gaubert, Sièyes) soit 424 élèves.

Les effectifs de chaque école et le montant à charge qui en découle se répartit comme suit :

Commune	Nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2016-2017	Montant TTC
Aiglun	126	223,82
Barras	15	26,24
Champtercier	79	140,16
Digne-les-Bains	424	754,26
Le Chaffaut Saint-Jurson	59	104,56
Mallemoisson	85	150,84
Mézel	65	115,24
Mirabeau	37	65,40
Thoard	72	127,70
TOTAL	962	1 708,20

Il vous est demandé :

- d'approuver le versement d'une participation à la commune de Mallemoisson pour l'acquisition du test psychométrique WPPSI-IV, correspondant au montant proratisé pour la commune de Digne-les-Bains soit 754,26 €.

◆◆◆

M. EYRAUD- La psychologue qui travaille dans le cadre du RASED a besoin d'un test psychométrique et elle nous a sollicités parce que le test dont elle dispose est devenu

obsolète. La difficulté est que ce test est vendu uniquement par la maison d'édition EPCA pour un montant total de 1 423,50 euros hors taxes. Le RASED en question travaille seulement sur quatre écoles de Digne-les-Bains (les Augiers, les Ferréols, Gaubert et les Sièyes), aussi avons-nous travaillé en partenariat avec les autres communes concernées. L'achat du test est porté par la commune de Mallemoisson et le versement de la somme de 1 708,20 euros TTC a été réparti entre toutes les communes concernées au prorata du nombre d'élèves.

Mme LE MAIRE.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

Oui, Monsieur Thonnatte.

M. THONNATTE.- On se demande bien ce que cette demande de participation vient faire ici en conseil municipal, puisque le RASED dépend de l'Éducation nationale. Si maintenant les communes doivent financer le matériel qui sert à l'exercice de la fonction dans l'Éducation nationale des fonctionnaires d'État, c'est nouveau.

Je ne sais pas vers quoi on s'oriente, d'autant plus que ce test, si vous regardez bien, est en fait destiné à des préscolaires, à la maternelle. Pouvoir imaginer que des enfants de maternelle se trouvent en grande difficulté scolaire, cela me paraît quand même assez compliqué, puisque ce test s'adresse à des enfants de 2 à 6 ans. Quand on est ensuite à l'école élémentaire, puisque le RASED englobe les maternelles et l'école élémentaire, ce test peut alors avoir son utilité, mais pas dans une école maternelle quand même, parce que faire faire des tests psychologiques à des enfants de 2-3 ans et estimer qu'ils sont en grande difficulté scolaire, c'est un peu abuser.

Ceci d'autant plus que, à l'heure actuelle, j'ai vu le test sur internet cet après-midi à 1 200 euros HT ; ce n'est pas le même prix. Enfin, puisqu'on s'inscrit dans la communauté d'agglomération en 2017, est-ce qu'on n'aurait pas pu mutualiser ce genre d'achat, s'il est nécessaire, plutôt que faire notre petite tambouille avec huit communes avoisinantes ? D'autant plus qu'à terme, si l'on transporte ce test dans l'ensemble des communes, le déplacement coûtera plus cher que l'acquisition du test.

Pour nous, ce sera non. Et on ne comprend pas pourquoi cette délibération nous est présentée, à moins que ce soit par complaisance pour madame le maire de Mallemoisson. On ne comprend pas.

M. EYRAUD.- Je ne répondrai pas à votre dernière assertion parce que, franchement, je n'ai pas envie de polémiquer sur un test qui est très important pour les enfants. Nous avons été sollicités par les personnes responsables du RASED, on peut effectivement s'interroger sur le fait que l'État a tendance à se désengager au détriment des collectivités territoriales, je partage votre avis, mais c'est tout ce que je peux vous dire.

M. THONNATTE.- Il n'en demeure pas moins qu'on ne peut pas parler d'élèves en grande difficulté scolaire lorsqu'on s'adresse à des maternelles. Ou alors, expliquez-moi comment c'est possible.

M. EYRAUD.- Ce test n'a pas vocation à ne s'adresser qu'aux maternelles ; il s'adresse à une tranche d'âge. Je ne me permettrai pas de donner un avis pédagogique sur l'utilisation de ce test par un psychologue scolaire.

M. THONNATTE.- C'est un test qui s'adresse à des préscolaires et pas à des scolaires, tout simplement. C'est entre 2 et 6 ans.

M. EYRAUD.- 6 ans, ce sont des enfants de CP.

Mme LE MAIRE.- C'est pour des cours préparatoires.

Je vous demande de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 12, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 4 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

13. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE DIGNE-LES-BAINS ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Par délibération n° 14 du conseil municipal du 6 juillet 2000, monsieur le maire a été autorisé à signer une convention entre la ville de Digne-les-Bains et la Ligue de l'enseignement (Fédération des œuvres laïques 04). Cette convention a été renouvelée, à quatre reprises, par délibération n° 12 du conseil municipal du 4 décembre 2003, par délibération n° 21 du conseil municipal du 14 décembre 2006, par délibération n° 30 du conseil municipal du 23 septembre 2010 et par délibération n° 28 du conseil municipal du 5 décembre 2013.

Cette dernière convention arrive à échéance et la ville de Digne-les-Bains souhaite renouveler ce partenariat avec la Ligue de l'enseignement 04.

Dans la continuité de ce qui a été engagé, la ville de Digne-les-Bains poursuit une politique dynamique dans le domaine culturel, fondée sur l'accès du plus large public à la culture par :

- le soutien aux structures culturelles, professionnelles et amateurs ;
- un dispositif de sensibilisation de nouveaux publics à travers notamment LUMEN (lieu à usages multiples d'éducation au numérique) qui intègre les différents ateliers initiés au centre culturel René Char (ateliers multimédia, ateliers théâtre, ateliers de pratiques artistiques multimédia) ;
- la saison culturelle du centre culturel René Char, basée sur une programmation tous publics.

Dans ce cadre, la ville de Digne-les-Bains souhaite, dans un souci de mise en œuvre de participation active des citoyens à la vie de la cité, associer autant que possible les partenaires culturels qui le désirent à cette politique.

La Ligue de l'enseignement 04 est l'un de ces partenaires.

Cette convention de partenariat a pour but de préciser les actions pour lesquelles la ville de Digne-les-Bains et la Ligue de l'enseignement 04 souhaitent s'associer.

Il s'agit de l'organisation d'une programmation Jeune Public dans le cadre de la saison culturelle du centre culturel René Char et notamment du Tremplin Jeunes Musiciens, de l'organisation d'un festival de cinéma Jeune Public, de l'organisation d'ateliers, d'actions de promotion de la lecture et de l'écriture et du Souk des Sciences.

Ceci exposé, il vous est donc proposé d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville et la Ligue de l'enseignement 04.



Mme THIEBLEMONT.- Je suppose que vous avez tous lu la convention.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. DE VALCKENAERE.- Oui Madame. C'est quel numéro de délibération ?

Mme THIEBLEMONT.- Numéro 13.

M. DE VALCKENAERE.- Et la 14 c'est la même.

Mme THIEBLEMONT.- Non.

M. DE VALCKENAERE.- On a changé le nom. Si je vous suis bien, je lis les actions : « *Le soutien aux structures culturelles, professionnelles et amateurs* » ; je vais à la 14, qu'est-ce que je trouve ? « *Le soutien aux structures culturelles, professionnelles et amateurs* ». Je reviens à la 13 : « *Un dispositif de sensibilisation de nouveaux publics* », patati, patata. Je tourne, qu'est-ce que je trouve ? « *Un dispositif de sensibilisation de nouveaux publics* ». On continue. « *La saison culturelle du centre René Char* », patati.

J'ai l'impression que vous êtes en train de nous noyer dans des demandes diverses et variées, mais j'ai l'impression que c'est toujours pour la même chose.

Mme THIEBLEMONT.- Oui, parce que c'est le but que poursuit la ville de Digne-les-Bains au niveau de la sensibilisation.

M. DE VALCKENAERE.- Je vous ai bien comprise, Madame, mais pour une meilleure lisibilité, ne croyez-vous pas que vous pourriez présenter un projet global avec un montant

chiffré global ? Ça ne serait pas plus simple ? Parce que là, c'est exactement la même au mot près. Je n'en ai pas après vous, je vous rassure, ça fait dix ans que ça dure.

Mme THIEBLEMONT.- La convention en elle-même est différente. Les deux conventions sont différentes.

M. DE VALCKENAERE.- Mais les objectifs sont les mêmes.

Mme THIEBLEMONT.- C'est normal. Cela montre au moins qu'on a de la suite dans les idées.

M. DE VALCKENAERE.- Je suis d'accord, vous avez de la suite dans les idées pour avoir les mêmes objectifs, mais pour les atteindre vous dispersez l'argent à travers une fois René Char, une fois la Ligue de l'enseignement, vous saupoudrez tout le monde mais pour le même objectif. Vous avez un objectif, suivez-le, mais financez-le une fois, on est d'accord ou on n'est pas d'accord, mais là on a l'impression que c'est du grand n'importe quoi. En plus, à l'article 3 de la convention de partenariat vous dites : « *Une demande de subvention lui est présentée* », ça veut dire qu'il n'y a aucun chiffre, il n'y a rien du tout.

Est-ce que vous voyez un chiffre dans votre convention de partenariat ?

Mme THIEBLEMONT.- Non, parce que naturellement cela évolue.

Mme LE MAIRE.- Cela suffit. C'est un dialogue sans fin, on va passer au vote si vous n'avez plus de remarque.

M. DE VALCKENAERE.- Vous nous demandez un chèque en blanc, c'est tout.

Mme LE MAIRE.- Vous votez contre et puis c'est tout.

M. DE VALCKENAERE.- En plus, la Ligue de l'enseignement c'est vos amis.

Mme LE MAIRE.- Cela vous appartient.

<p style="text-align: center;">LA DELIBERATION N° 13, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 4 VOIX CONTRE (MME BAUDOUY-MAUREL, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)</p>
--

□□□□

14. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTR LA VILLE DE DIGNE-LES-BAINS ET LES RENCONTRES CINEMATOGRAPHIQUES DE DIGNE-LES-BAINS ET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Par délibération n° 15 du conseil municipal du 6 juillet 2000, monsieur le maire a été autorisé à signer une convention de partenariat entre la ville de

Digne-les-Bains et l'association des Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes-de-Haute-Provence. Cette convention a été renouvelée, à quatre reprises, par délibération n° 15 du conseil municipal du 4 décembre 2003, par délibération n° 23 du conseil municipal du 14 décembre 2006, par délibération n° 31 du conseil municipal du 23 septembre 2010 et par délibération n° 27 du conseil municipal du 5 décembre 2013.

Cette dernière convention arrive à échéance et la ville de Digne-les-Bains souhaite renouveler ce partenariat avec l'association Les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes-de-Haute-Provence.

Dans la continuité de ce qui a été engagé, la ville de Digne-les-Bains poursuit une politique dynamique dans le domaine culturel, fondée sur l'accès du plus large public à la culture par :

- le soutien aux structures culturelles, professionnelles et amateurs ;
- un dispositif de sensibilisation de nouveaux publics à travers notamment LUMEN (lieu à usages multiples d'éducation au numérique) qui intègre les différents ateliers initiés au centre culturel René Char (ateliers multimédia, ateliers théâtre, ateliers de pratiques artistiques multimédia) ;
- la saison culturelle du centre culturel René Char, basée sur une programmation tous publics.

Dans ce cadre, la ville de Digne-les-Bains souhaite, dans un souci de mise en œuvre de participation active des citoyens à la vie de la cité, associer autant que possible les partenaires culturels qui le désirent à cette politique.

Réaffirmant les liens privilégiés de partenariat culturel avec les Rencontres cinématographiques, la ville de Digne-les-Bains souhaite établir une convention formalisant ce partenariat.

Ce partenariat recouvre les diverses actions et manifestations initiées ou auxquelles participent les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains, notamment en qualité d'exploitant de la salle Rencontres, sise au centre culturel René Char : les festivals (Histoire(s) du Cinéma - Rencontre Cinéma Autres Regards - Rencontre Cinématographique de Digne-les-Bains), les actions de sensibilisation et de formation (stages...), la programmation régulière, la participation aux dispositifs « Lycéens au cinéma », « Collège au cinéma », « École et cinéma », etc.).

Ceci exposé, je vous propose d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Digne-

les-Bains et l'association Les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes-de-Haute-Provence annexée à la présente délibération.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Oui Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Quel est le chiffre associé à cette convention, s'il vous plaît ?

Mme THIEBLEMONT.- La subvention allouée jusqu'ici aux Rencontres cinématographiques est de 48 000 euros par an.

Mme LE MAIRE.- Je vous demande de passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 14, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 3 VOIX CONTRE (MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)</p>
--

□□□□

15. LUMEN/ESPACE REGIONAL INTERNET CITOYEN : DEMANDE DE SUBVENTION 2017

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

LUMEN (lieu d'usages multiples d'éducation au numérique) est la nouvelle identité de l'ancien Espace Culture Multimédia au sein du centre culturel René Char. Celui-ci assure une mission de médiation et d'assistance pour faciliter l'accès et l'appropriation sociale de tous au numérique. Les activités proposées s'articulent autour de : l'initiation et l'accompagnement à l'informatique et à l'usage d'internet pour tous, d'ateliers éducatifs pour les scolaires et les accueils de loisirs, de créations artistiques assistées par ordinateur.

La maîtrise du numérique est un enjeu majeur, ainsi le projet proposé s'inscrit dans le cadre du projet politique de la ville de Digne-les-Bains qui est de favoriser le développement du numérique sur la ville de Digne-les-Bains et de se positionner en tant que « ville numérique » par, entre autres :

- la sensibilisation et l'initiation de la population aux nouveaux usages de l'outil numérique afin d'éviter la création d'une nouvelle fracture numérique ;

- la valorisation à travers les usages de l'équipement informatique dont les écoles primaires sont dotées ;
- l'accès à la culture pour tous.

LUMEN au centre culturel René Char développe ses missions autour :

- de la mise en place d'ateliers de création et d'expression artistique utilisant les nouvelles technologies auprès de publics cibles, dans le cadre périscolaire, scolaire, avec des partenaires extérieurs des milieux éducatifs et culturels ;
- de la transversalité et de la pluralité des disciplines artistiques ;
- de la rencontre et des échanges avec un public large, et avec des artistes professionnels à travers leur pratique ;
- du développement de partenariats autour de projets collaboratifs, entre divers EPN à vocation culturelle ;
- de l'émergence d'une culture multimédia par un travail d'animation, de médiation et de réflexion.

LUMEN offre différents types d'accès au public :

- accès libre pour tous (un animateur est toujours présent pour initier ou venir en aide au public) ;
- ateliers d'initiation et de sensibilisation aux technologies de l'information et de la communication ;
- ateliers multimédia autour des arts numériques (photo numérique, vidéo et films d'animation, création sonore et musique assistée par ordinateur...) ;
- projets artistiques autour du multimédia et arts numériques avec les artistes accueillis et/ou en résidence ;
- événements culturels multimédia ;
- ateliers théâtre animés par l'association Totem.

L'accès aux activités et ateliers est gratuit.

Ce projet est estimé à un coût global (artistique, technique et personnel) de 79 500 €.

Dans le cadre de la mise en place de ces actions, il vous est proposé d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter auprès du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence la subvention comme indiquée ci-dessous et à signer tout document s'y référant.

- Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence : 12 000 €

◆◆◆

Mme THIEBLEMONT.- Ce projet est estimé à un coût global (artistique, technique et personnel) de 79 500 €. Je rappelle qu'il y a la valorisation du temps de travail.

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Madame Thieblemont, je vous avais demandé l'année dernière de développer ces 79 500 euros pour que l'on sache exactement ce à quoi ils vont servir, d'autant que je m'aperçois que ce fameux projet, puisqu'on n'a fait que changer le nom finalement, revêt exactement les mêmes objectifs jusqu'alors : celui en fait d'une structure qui avait été initiée en 1997, je le répète, par M. Henri Carbuccia qui, de son propre aveu en 2013, annonçait que ce qui était une évidence et un réel service rendu en 1997 ne correspondait plus du tout à rien en 2013.

Vous avez changé le nom, c'est très bien, la somme globale est de 79 500 euros ; en quoi se décompose-t-elle et quelles sont les personnes qui sont venues l'année dernière notamment justifier de ce montant ?

Mme THIEBLEMONT.- Acquisition de matériel 1 000 euros. Documentation, fournitures 1 000 euros. Réception, accueil 1 000 euros. Présentations extérieures 12 500 euros. Charges de personnel 64 000 euros.

Ressources : conseil départemental 12 000 euros ; ville de Digne-les-Bains 67 500 euros.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Combien de personnes ont profité de cela ?

Mme LE MAIRE.- Madame Thieblemont vous fournira les chiffres.

Il faut peut-être expliquer les ateliers scolaires. C'est intéressant.

Mme THIEBLEMONT.- Il y a beaucoup de travail au niveau périscolaire dans les écoles primaires mais aussi au niveau du lycée.

Madame Yvan pourrait peut-être préciser cela.

Mme YVAN.- Il y a différentes formes d'activités au sein de LUMEN. Il y a un accès libre qui représente à peu près 1 000 accès sur l'année. Ensuite il y a les activités périscolaires puisque les animatrices multimédia de LUMEN interviennent tous les mercredis pour les ateliers périscolaires. Il y a des ateliers tous les mercredis après-midi également pour un tout public, essentiellement des enfants. On a aussi beaucoup de partenariats avec les établissements scolaires sur des projets précis, ponctuels, qui changent d'année en année. Au-delà de cela, on s'inscrit régulièrement dans des actions de type national, des manifestations nationales « Dis-moi dix mots », sur la lecture de l'écriture française, ce qui représente plus de 120 ateliers dans l'année.

Mme LE MAIRE.- Merci. Je vous propose de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 15, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 4 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

16. DEVELOPPEMENT CULTUREL - SAISON CULTURELLE DU CENTRE CULTUREL RENE CHAR 2016-2017 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Diffusion du spectacle vivant

La ville de Digne-les-Bains développe une politique de soutien aux artistes et de diffusion du spectacle vivant à travers, en particulier, la saison culturelle du centre culturel René Char associant artistes en développement et artistes régionaux pour lesquels notre soutien est indispensable.

En effet, il nous paraît primordial de susciter le désir et le plaisir du public à découvrir différentes formes d'expression artistique et encourager de nouveaux talents à travers le soutien à la création et aux artistes.

La diversité des propositions permet à tous de cheminer au travers de regards et de perceptions différentes et multiplier ainsi le champ des possibles pour mieux se retrouver autour des idées de reconnaissance de l'autre et du mieux-vivre ensemble.

L'ouverture à tous les publics est pour nous essentielle, elle est lisible dans l'étendue des propositions artistiques mais aussi dans les tarifs appliqués. Éclectisme et exigence artistique sont les moteurs de notre action.

Le centre culturel René Char est un lieu repéré par les publics qui y font des rencontres et partagent avec des artistes des moments intenses, mais l'est aussi par les artistes pour la qualité de l'accueil et la possibilité d'y réaliser une résidence, effectuer un enregistrement live, une captation vidéo...

Des pratiques culturelles se sont mises en place autour notamment de LUMEN (lieu à usages multiples d'éducation au numérique)/Espace régional internet citoyen.

Musiques

La programmation fait une place de choix à des artistes qui illustrent la chanson francophone :

Yves Jamait qui sous une plume affinée dans la plus belle tradition de la chanson cite de la philosophie accessible à tous, il sera accompagné par Jérôme Broyer aux guitares, Samuel Garcia à l'accordéon et aux claviers et Mario Cimenti aux percussions, saxophones et cuivres.

Quant au trentenaire Ben Mazué, à l'univers singulier, poétique et touchant, il sera sur scène avec Robin Notte au clavier.

Les musiques dites « savantes », qu'elles soient classiques ou contemporaines, seront à l'honneur avec :

Le Duo Pelag, composé de Marjorie Bourgois au piano et Maxime Gilbert au violoncelle, tous deux enseignants au CRD de Digne-les-Bains et Gap, pour une ode à la musique russe.

Mixel Etxekopar, compositeur basque sera en résidence avec Sébastien Bourelly (galoubet, tambourin et autres instruments insolites), François Rossé (piano), Laurent Quaranta (danse en fauteuil) et Cécilia Negro (accordéon, danse) pour la création de Haizea Kantari, commande de la ville de Digne-les-Bains dans le cadre de la 36^e Rencontre internationale Accordéon et Cultures.

Mozaïk Orkestra, composé de professeurs du CRD des AHP pour un programme spécialement conçu autour de croisements de styles entre musique classique et jazz, musiques classique et traditionnelles, musiques classique et actuelles.

Café Zimmermann, une des plus talentueuses formations baroques, formée de Pablo Valetti (violon et konzertmeister), Mauro Lopes Ferreira (violon), Patrice Gagnon (alto), Petr Skalka (violoncelle), Céline Frish (clavecin) seront au CCRC dans le cadre de Détours en Région et leur venue sera accompagnée d'actions de médiation en direction de publics dits « empêchés ».

Les Brigandes du Château d'If, dans une mise en scène d'Olivier Pauls avec Brigitte Peyré (soprano), Murielle Tomao (mezzo-soprano), Rémy Chaillan (batterie), Eric Chalan (contrebasse), Gérard Ocello (trompette), Jean-Christophe Selmi (violon) et Ludovic Selmi (piano) nous transporteront dans l'univers des opérettes et chansons marseillaises.

L'ouverture à d'autres horizons, musiques du monde, musiques traditionnelles... est également un axe majeur pour notre cité rurale :

Toccatram, en ouverture de saison, permettra de proposer une œuvre inédite façonnée par des compositions originales et des interprétations très personnelles de pièces baroques. Un concert « world barock » avec les

musiciens de Tram des Balkans, Vincent Westphal (clarinette, chant), Diego Meymarian (violon, chant), Vincent Gaffet (accordéon, trompette, chant), Sylvain Lacombe (contrebasse) et Mathieu Cervera (percussions) mais aussi Violaine Cochard au clavecin. Leur venue donnera lieu à un atelier avec les classes de musique baroque et jazz du CRD qui assureront la première partie du concert.

Le duo Rosique Plaza (Séville), avec Sara Rosique (soprano) et Alberto Plaza (guitare classique), interprétera la musique des compositeurs espagnols des XVI^e et XXVII^e siècles et l'ensemble Irini (Marseille) avec Lila Hajosi (mezzo-soprano, direction, et arrangements), Marie Pons (mezzo-contralto) et Julie Azoulay (alto) seront nos invités dans le cadre des XXV^e Chants Sacrés en Méditerranée.

Nova Zora nous fera découvrir la culture tsigane et des musiques et chants traditionnels de l'Europe de l'Est dans un concert autour de Noël du Danube avec Diana Barveza (soprano), Elsa Personnaz (mezzo), Boule Patris (alto), Romain Gourko (balalaïka, guitare), Christian Fromentin (violon), Jérémie Schacre (guitare) et Nicolas Koedinger (contrebasse).

Mathias Duplessy § les 3 Violons du Monde, ce sont quatre virtuoses, Mathias Duplessy (guitare, chant, arrangements – France), Naranbaatar Purevdori (vièle morin khuur, chant diphonique – Mongolie), Guo Gan (vièle er-hu – Chine) et Aliocha Regnard (vièle nickelharpa – Scandinavie), qui tressent un pont de cordes entre écriture occidentale et orientale, façonnant des musiques nouvelles qui, sans exotisme, se nourrissent de riches passés musicaux.

Sissy Zhou, jeune virtuose de la cithare ancienne chinoise gu zheng, égrènera les 21 cordes de cet instrument millénaire pour parcourir une nouvelle route de la Soie, entre Soleil Levant et Méditerranée.

Ruben Paz Y Su Chévéréfusion nous invite autour de musiques latin jazz et world à se rapprocher des racines afro latines de Cuba ; Ruben Paz (saxophone alto, flûte traversière, chant) à l'origine du projet, sera accompagné de Hanoï Padron (chant lead), Yoandy San Martin (percussions afro-cubaines), Boris Sudres (guitare, tres, chœurs), Ramon Monchi Fumero (basse et chœurs) et Rafael Genisio (timbales, batterie, chœurs).

La programmation de musiques actuelles et plus particulièrement le jazz et le blues donnent régulièrement lieu à des partenariats avec le conservatoire à rayonnement départemental Olivier Messiaen autour de master classes ou de premières parties.

Baptiste Trotignon, l'un des meilleurs pianistes de jazz européens sera en duo avec Minino Garay, génial percussionniste argentin, ils nous offriront un répertoire très large allant de la chanson au jazz, de leurs compositions personnelles au tango argentin pour un corps à corps lumineux et jouissif.

Le très attendu Week end Blues avec cette saison un petit prodige, Blick Bassy à la guitare, banjo et voix et qui sera accompagné de Clément Petit (violoncelle) et Johan Blanc (trombone) pour un bassa blues enivrant. Il donnera également une master classe.

Dèlgres, qui donnera également une master classe, avec son blues créole pourrait bien être le chaînon manquant de la culture caraïbe. Avec Benjamin Brondy (batterie), Rafgee (tuba sousaphone) et Pascal Danaë (chant, guitare).

Juste avant le week-end et pendant toute la semaine « La médiathèque aura le blues » avec des projections et une sélection d'œuvres et de documents audio et vidéo.

Théâtre

Le théâtre, fenêtre ouverte sur des ailleurs, des questionnements, des découvertes et des émerveillements, est aussi le moyen de défendre une certaine idée du genre, de soutenir des compagnies.

Champ également ouvert aux investigations des créateurs et artistes, il est le domaine privilégié des confrontations esthétiques, des débats d'idées, des espaces de création encore et toujours à défricher.

Qu'il s'agisse de pièces de répertoire ou d'écritures contemporaines, c'est le regard du metteur en scène et directeur d'acteurs qui interpelle au travers duquel le texte prend toute sa dimension et son sens.

Faire danser les alligators sur la flûte de pan avec le merveilleux Denis Lavant qui a obtenu le Molière Seul en Scène 2015 pour son interprétation, en donnant corps et voix aux textes de Louis-Ferdinand Céline dans une scénographie et mise en scène d'Ivan Morane, un spectacle Atelier Théâtre Actuel-label Théâtre Actuel, adapté de la correspondance de Céline par Émile Brami.

Nourrir l'humanité c'est un métier, en coréalisation avec le théâtre Durance de Château-Arnoux, théâtre documentaire, nous rappelle que derrière cet acte qui nous paraît banal - manger - se cachent des histoires poignantes d'hommes et de femmes qui portent un amour infini pour le vivant et pour la vie. De la Compagnie Art § ça avec et par Charles Culot et Valérie Gimenez dans une mise en scène d'Alexis Garcia.

Résistances 1. Marc 1917 ou Résister par l'art... ou comment l'auteur transforme l'Histoire en histoires autour de la Chanson de Craonne, par la Cie François Godard, de et avec François Godard et avec L'Inquiétant suspendu composé de Pascale Berthomier (violoncelle acoustique et électrique, banjo, percussions et voix) et Xavier Vochelle (guitare électrique, percussions, clavier, carillons, mandoline, machines).

Moi, Gaston Dominici... par le Centre dramatique occitan dans un texte et une mise en scène d'André Neyton avec Christine Conil, Jacques Maury, André Neyton et Sophie Neyton, nous replongera dans les suites de la nuit du 4 août 1952...

Dark Circus, en coréalisation avec le Théâtre Durance à Château-Arnoux, mêlant dessin, théâtre d'objets et musique live, nous transportera dans un cirque en noir et blanc insolite. Par Stereoptik dans une création et interprétation de Romain Bermond et Jean-Baptiste Maillet d'après une histoire originale de Pef.

Marco Polo § l'hirondelle du Khan par les Passionnés du rêve et Atelier théâtre actuel, spectacle écrit et mis en scène par Éric Bouvron avec Jade Phan-Gia, Laurent Maurel, Kamel Isker (comédiens) et Cécilia Meltzer (mezzo-soprano), Ganchumeg Sandag et Bouzhimaa Santaro (chant mongol).

Cinéma

Le partenariat avec l'association des Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes-de-Haute-Provence est profondément inscrit depuis de nombreuses années.

Trois temps forts sont proposés :

- La Rencontre cinématographique de Digne-les-Bains (printemps) a pour objectif de donner à voir « une certaine idée du cinéma », regards singuliers de créateurs sur le monde. Cette manifestation, qui fêtera sa 45^e édition en 2017, est également l'occasion de découvrir de jeunes auteurs à travers le concours de courts-métrages (catégorie première œuvre de fiction).
- Histoire(s) du Cinéma 1 et 2 (automne et hiver) qui à travers une carte blanche donnée à un créateur qui portera « un regard d'aujourd'hui sur le cinéma d'hier » permet de (re)découvrir des œuvres du patrimoine du cinéma mondial ; la seconde édition (hiver) proposera des projections en direction des plus jeunes.

Au-delà de ces temps forts, d'autres actions sont menées tout au long de l'année : participation à différentes initiatives culturelles, programmation régulière tous les mardis.

Jeune Public

Le partenariat avec la Ligue de l'enseignement 04 est lui aussi inscrit depuis de nombreuses années autour de la programmation Jeune Public et Famille.

Actions d'accompagnement

La ville de Digne-les-Bains développe également une politique de sensibilisation aux pratiques culturelles par un travail de proximité au travers l'accueil d'artistes et de compagnies accompagné d'actions de sensibilisation et d'initiation : master classes, répétitions publiques, ateliers, interventions en milieu scolaire, rencontres avec les publics, bords de scène.

La saison culturelle du centre culturel René Char 16-17 c'est aussi :

Vingt et une interventions et/ou représentations scolaires en direction des maternelles et primaires, collèges et lycées avec la Ligue de l'enseignement, les Jeunesses Musicales de France, Art et Musiques en Provence, le CRD Olivier Messiaen (près de 3 600 scolaires concernés).

Trois master classes et/ou projets pédagogiques en partenariat avec le conservatoire à rayonnement départemental.

Dix rencontres intergénérationnelles dans les maisons de retraite en partenariat avec Art et Musique en Provence et l'Académie d'accordéon de Digne-les-Bains et des Alpes-de-Haute-Provence.

Six résidences d'artistes : quatre équipes artistiques des Alpes-de-Haute-Provence, une des Bouches-du-Rhône, une des Alpes-Maritimes.

La ville de Digne-les-Bains développe toujours une politique tarifaire permettant une démocratisation culturelle. Des partenariats avec le CCAS et les Rencontres cinématographiques (les Ciné P'ti déj,), le Secours populaire, l'animatrice sociale du quartier Le Pigeonnier/Barbejas, permettent de cibler des populations qui pour des raisons financières ou sociologiques n'iraient pas à la rencontre du spectacle vivant sans y être « accompagnées ». Des exonérations permettent la rencontre entre ces publics et la création artistique.

Par ailleurs, les prix pratiqués de la grande majorité des spectacles sont bien en deçà des prix pratiqués dans la sphère privée (tarif plein : 18 € - tarif réduit : 16 € - tarif abonné : 12 € - tarif jeunes (moins de 25 ans, étudiants) :

10 € - tarif solidaire : 10 € (détenteurs de cartes délivrées par le CCAS) - tarif enfant (moins de 12 ans), scolaires et spectacle jeune public : 6 €) - carte d'abonné : 12 € (cette carte individuelle permet de bénéficier dès le premier spectacle du tarif abonné).

Cette saison, un nouveau tarif a été créé, il s'agit du tarif famille où les tarifs vont de 6 € à 10 €.

Cette politique tarifaire permet ainsi l'accès à la culture au plus grand nombre.

De surcroît, six des propositions artistiques sont d'accès gratuit.

La ville de Digne-les-Bains développe aussi une politique de soutien à la création et aux artistes en développant des résidences et des accueils de compagnies ou groupes musicaux par la mise à disposition d'une structure professionnelle au travers de la salle de spectacles du centre culturel René Char : plateau scénique, plateau technique et régisseurs son et lumières.

Ainsi répétitions, préparations et rodage d'un spectacle en vue d'une tournée, création lumières... permettent à ces artistes de poursuivre leur travail dans les meilleures conditions.

Six résidences d'artistes : quatre équipes artistiques des Alpes-de-Haute-Provence, une des Bouches-du-Rhône, une des Alpes-Maritimes.

Opposite, de Frédéric Alemany a été accueilli dans le cadre de la Semaine de la science.

Métropolis avec Johan Droit (sound design), Antony Soler (batterie), Alain Soler (guitare), Frédéric Fénichel (contrebasse) et Simon Pille (scénographe).

Haizea Kantari avec Mixel Etxekopar, compositeur basque qui sera en résidence avec Sébastien Bourelly (galoubet, tambourin et autres instruments insolites), François Rossé (piano), Laurent Quaranta (danse en fauteuil) et Cécilia Negro (accordéon, danse).

Confiance, Compagnie Mazette et Anamorphose avec Fanny Jeannin (acrobate, comédienne, musicienne), Philippe Payraud (marionnettiste, comédien, constructeur), Émile Goïc (technicien, comédien, musicien) et Charlot Lemoine (regard extérieur).

Led Zep sessions par le Cosmic Maurel Trio avec Olivier Maurel (piano, claviers, composition, direction artistique), Guillaume Lys (contrebasse, basse électrique, guitares, composition), François Rossi (batterie), Pierre

Boucharlat (sculptures), Fabien Terrail (son), Benoît Fincker (lumière) et Herman Vinck (scénographie et mise en espace).

Trio Lalisce/Soler/Chabasse pour la création d'un second opus autour de l'œuvre de René Char avec Alain Soler (batterie), Olivier Chabasse (contrebasse), Sébastien Lalisce (piano) et Michel Ivonio (poésies et voix).

Toutes les résidences donnent lieu à des sorties de résidences et/ou répétitions publiques à entrée libre.

La ville de Digne-les-Bains développe aussi une politique de soutien et d'accompagnement des artistes locaux, qu'ils soient professionnels reconnus ou amateurs, au travers « Le Off »: les compagnies, groupes, musiciens, comédiens, danseurs amateurs investissent la scène du centre culturel René Char pour y présenter le fruit de leur travail. Ce sont ainsi treize rendez-vous pris avec le public.

Ce projet est estimé à un coût global (artistique, technique, communication et personnel) de 256 000 euros.

Dans le cadre de la mise en place de cette action, il vous est proposé d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter auprès du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, les subventions comme indiqué ci-dessous et à signer tous documents s'y référant.

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : 30 000 euros
- Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence : 30 000 euros



Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui Monsieur.

M. DE VALCKENAERE.- Oui, Madame Thieblemont, vous êtes censée, enfin, votre délibération, je vous rassure, susciter le désir et le plaisir. Eh bien, quand je l'ai lue, je n'ai pas envie. C'est une suite d'événements, je veux bien, moi ce qui m'intéresse c'est la somme : je vois 256 000 euros, donc je vais vous refaire la même demande que l'année dernière, je voudrais que vous nous transmettiez - pas ce soir, on ne va pas être exigeant - par mail ou par courrier, comme vous voulez, votre montage financier, comment vous êtes arrivés à cette somme de 256 000 euros.

Ensuite, il y a quand même des trucs qui me surprennent. Quand on se promène dans le département, quand on prend des villes comme Barcelonnette, Manosque, Forcalquier, le service culturel organise aussi des manifestations extérieures qui amènent du monde, auxquelles tout le monde participe et qui ont des retombées économiques. J'ai quelques doutes sur les retombées économiques de « Faire danser les alligators sur la flûte de pan », à moins que vous ayez invité Crocodile Dundee, ce n'est pas très porteur si vous voyez que ce que je veux dire. Votre programme, quand on le lit comme ça, on dirait plutôt une

profession de foi d'un dictateur nord-coréen que le programme culturel d'une ville préfecture.

J'insiste de nouveau, transmettez-moi le plus rapidement possible, qu'on puisse regarder cela, le montage financier qui vous a amenés à nous faire dépenser 256 000 euros.

Mme THIEBLEMONT.- On vous fera passer ce montage. Je n'ai pas envie de lire tous ces chiffres même si je les ai sous les yeux. Je vous rappelle quand même que la fréquentation du centre culturel est en augmentation régulière ; c'est que le programme ne déplaît pas à tout le monde, au contraire. Quant au spectacle avec Denis Lavant, s'agissant des réservations, je pense que c'est quasiment complet.

Mme LE MAIRE.- Merci. Je vous propose de passer au vote.

M. THONNATTE.- S'il vous plaît.

On voudrait souligner, comme l'a fait Gilles aussi tout à l'heure, que vous avez les mêmes objectifs mais qui sont partagés par des intervenants différents, effectivement c'est flagrant quand on lit le programme du centre culturel René Char. Par exemple, dans le cinéma, on voit qu'on a le partenariat avec l'association des Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains qui demande elle aussi des subventions. On donne donc des subventions à l'association des Rencontres cinématographiques qui organise une manifestation. Cependant, cette manifestation est intégrée dans le programme d'animation du centre culturel René Char pour lequel on demande également de nouveau des subventions. Mais ça ne s'arrête pas là en fait, puisque le partenariat avec la Ligue de l'enseignement 04 fixe aussi l'organisation d'un festival cinéma pour les jeunes, qu'on va retrouver où ? Au centre culturel René Char !

Mme THIEBLEMONT.- Et en partenariat avec les Rencontres cinématographiques.

M. THONNATTE.- Bien sûr, mais à chaque fois c'est des couches et c'est de l'argent public. Les programmes sont croisés. On retrouve les mêmes manifestations.

Mme THIEBLEMONT.- Oui, bien sûr, c'est ça le partenariat.

M. THONNATTE.- Oui, mais à chaque fois vous les dissociez pour demander des subventions différentes.

Mme THIEBLEMONT.- C'est normal. Il est difficile de faire une demande groupée.

M. THONNATTE.- Non, ce n'est pas normal, parce que c'est 256 000 euros pour le centre culturel René Char, mais au préalable on a déjà donné 80 000 euros à LUMEN, 80 % de ces 80 000 euros correspondent à de la masse salariale, 64 000 euros, vous l'avez dit tout à l'heure, plus les Rencontres cinématographiques 50 000 euros, Ej@mslave - on va y venir - 50 000 euros, mais par contre là vous ne l'avez pas mis dans le programme du centre culturel René Char, c'est étrange, parce qu'en plus il est proposé par le centre culturel René Char. On repart aussi sur 50 000 euros et on repart aussi sur la Ligue de l'enseignement qui a un programme croisé avec le centre culturel René Char.

Au final, ça nous fait quand même un demi-million d'euros pour des manifestations, des programmes qui sont...

Mme THIEBLEMONT.- Non, pas du tout.

M. THONNATTE.- *A minima*, pour des manifestations qui sont sur-subventionnées. Et on reviendra bien évidemment aussi sur Ej@mslive.

Mme THIEBLEMONT.- Je crois que vous n'avez pas lu exactement ce dont il s'agit.

M. THONNATTE.- Si, si, Madame.

Mme LE MAIRE.- Cela suffit, on arrête.

Mme THIEBLEMONT.- On vous fera passer les chiffres que vous avez demandés.

M. THONNATTE.- Il y a des subventions croisées pour ces manifestations.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Thonnatte, je ne vous ai pas redonné la parole.

M. THONNATTE.- J'ai fini, Madame.

Mme LE MAIRE.- Arrêtez, parce que de toute façon vous interprétez les choses de façon tordue pour dire que la culture, vous lui crachez dessus.

Nous passons au vote.

M. THONNATTE.- Faites vos totaux.

Mme LE MAIRE.- Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe, non, non.

La culture pour vous, quand on est de l'extrême-droite, je suis désolée, vous nous avez bien prouvé que. Et je ne vous ai pas donné la parole.

Intervention hors micro de Mme Baudoui-Maurel.

Mme LE MAIRE.- Je vous fais un rappel à l'ordre, Madame. Premier rappel à l'ordre.

Intervention hors micro de M. De Valckenaere.

Premier rappel à l'ordre aussi pour vous, Monsieur De Valckenaere.

Un deuxième rappel à l'ordre et je le fais inscrire au PV. La troisième fois, vous serez obligé de vous taire. Je demande que ce soit inscrit, s'il vous plaît. Un deuxième rappel à l'ordre aussi pour Mme Baudoui-Maurel à inscrire au PV s'il vous plaît.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je tremble !

Mme LE MAIRE.- Vous avez raison. Moi, même pas. Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 16, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 4 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

17. FESTIVAL DE MUSIQUE EJ@MSLIVE EDITION 2017 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Ej@mslive est un festival de guitare qui a fêté sa 10^e année d'existence et qui propose une démarche originale : celle d'un événement participatif, avec comme axe principal la pratique instrumentale associant amateurs et professionnels et prenant la scène pour cadre.

Outre les spectacles proposés, Ej@mslive s'articule autour d'éléments qui lui confèrent son caractère original et novateur :

- l'utilisation d'Internet et des technologies actuelles de communication pour créer du lien et « organiser » les bases du festival, mais aussi pour mener de façon ludique un projet éducatif débouchant sur des prestations artistiques ;
- des master classes et son principe associé qu'est l'« EJ@M », exercice permettant à des musiciens amateurs d'être invités sur scène par les artistes programmés autour de titres travaillés collectivement ;
- un stage de musique assistée par ordinateur permet également chaque année à un groupe de stagiaires d'intégrer la programmation officielle à travers une prestation scénique.

Ce projet s'intègre dans l'action plus large de la ville de Digne-les-Bains en faveur d'une offre culturelle de qualité, ainsi que de l'appropriation sociale des TIC et des usages numériques culturels pour tous, dont elle est pionnière depuis 1995.

Proposé par le centre culturel René Char, équipement municipal, cet événement prend pleinement part aux efforts menés par la municipalité pour développer l'attractivité du territoire.

De manière directe, c'est 80 % du budget non artistique qui est réinjecté dans l'économie locale, essentiellement dans des biens et services : personnel technique et de gardiennage, restauration et hébergement, travaux d'imprimerie, achats fournitures.

1. Ej@mslive : c'est quoi ?

- **Le concept Ej@mslive : un concept innovant**

Festival unique dans son concept et dans sa forme dans toute la région PACA, dont la programmation permet de proposer au public l'accès à des artistes reconnus.

Ej@mslive est un festival qui se démarque par son orientation particulière vers les musiques instrumentales « fusion », peu diffusées auprès du grand public, ce qui n'empêche pas l'éclectisme dans les choix artistiques, puisque les programmations successives font cohabiter le blues avec le métal, le jazz avec les musiques du monde...

Sa thématique principale est la guitare et les nouvelles façons de la pratiquer aujourd'hui, que ce soit au travers de la généralisation des nouvelles technologies audionumériques (home studios et autoproductions) ou bien au travers du rôle d'Internet qui redéfinit en profondeur l'approche pédagogique et ludique de l'instrument, entre individualité et démarche collective, ainsi que le rapport public/artiste qu'il a complètement révolutionné en moins de dix ans.

Ce festival est bien plus qu'une simple programmation de concerts, puisqu'un stage MAO (musique assistée par ordinateur), proposé par le LUMEN du centre culturel René Char (anciennement Espace Culture Multimédia), des master classes de guitare dispensés par les artistes programmés sont proposés au grand public, créant tout un environnement dédié à la guitare et à la création musicale en général.

Cet événement est le fruit du travail de toute l'équipe du service culturel de la ville de Digne-les-Bains et se veut le témoignage des savoir-faire développés et mis en œuvre tout au long de l'année dans le cadre de la saison culturelle.

- **L'EJ@M : un principe novateur**

Le principe de l'événement est de dresser une passerelle entre virtualité et réalité, afin de permettre à des web-guitaristes de tous horizons de se retrouver sur une vraie scène, face à un vrai public, dans le cadre d'un travail de groupe. Pour ce faire, nous proposons un challenge de composition musicale : l'EJ@M.

Nous demandons à chaque artiste invité de nous fournir des accompagnements musicaux (ou « Backing Tracks ») de sa composition, en s'engageant à ce qu'ils soient « interprétables » sur scène par lui et ses musiciens. Ces instrumentaux sont mis à l'écoute et parfois au libre téléchargement sur notre site officiel. Tous les guitaristes intéressés par notre challenge sont invités à travailler leur partie instrumentale (solo) à l'aide de ces morceaux ; cet exercice pratique se nomme l'« EJ@M ». Le jour du festival, les participants aux master classes constituent ainsi la première partie des artistes.

Les « Ej@MS » deviennent alors du « live », d'où le nom l'événement.

De cette façon, les guitaristes amateurs que nous appelons les « Ej@mmers » peuvent interpréter le fruit de leur travail sur scène, invités sur scène et accompagnés par les artistes eux-mêmes. À la fin du festival, tous les Ej@mmers de la semaine sont réunis et un tirage au sort leur permet de gagner du matériel offert par nos partenaires/sponsors (pédales, accessoires, guitare électrique...).

2. Ej@mslive : pour qui ?

C'est un brassage de différentes populations qui est recherché, des plus avertis aux plus novices, des plus jeunes aux plus âgés, mais toujours avec la volonté de sensibiliser le grand public à des styles de musique actuels qui recèlent un véritable dynamisme créatif et de faire découvrir de nouvelles approches, de nouvelles techniques, de manière vivante (rencontres et pratique avec de grands musiciens) et surtout ludique (expérience scénique, matériel à gagner).

Cette manifestation se veut être abordable par tous, tout en ciblant un public local jeune qui pratique l'instrument ainsi qu'Internet comme terrain d'échanges. Il est clair que les 15-20 ans l'ont totalement investi et que c'est devenu un moyen de communication incontournable et un support de partage des centres d'intérêt.

Mais l'univers de la guitare touche aussi une tranche d'âge plus élevée ; en effet, les années 70-80 ont vu naître les carrières de la plupart des grands guitaristes contemporains et cela a suscité bon nombre de vocations. Notre région est riche de cette population qui n'est d'ailleurs pas en reste quant à l'utilisation d'Internet, et Ej@mslive s'adresse aussi à eux... L'amateur de guitare peut aussi bien être un adolescent qu'un jeune père de famille ou un sexagénaire, et il suffit pour s'en convaincre de réaliser que ceux qui avaient 20 ans à Woodstock en ont presque 70 aujourd'hui...

3. Ej@mslive : pourquoi ?

L'existence d'un événement musical fort de type festival est plus que jamais indissociable d'une volonté d'attractivité et de positionnement de notre ville. Digne-les-Bains dispose d'un potentiel humain, structurel et environnemental remarquable, suffisant pour instituer sur la scène régionale un événement largement ouvert sur l'extérieur et qui se distingue par son originalité, son rayon d'action et ses objectifs.

Cette manifestation s'inscrit ainsi dans les grandes orientations des politiques culturelles de notre région, mais aussi de la ville de Digne-les-Bains qui a depuis longtemps toujours su placer la culture comme axe majeur d'un développement à long terme.

Tous les concerts proposés sont pour la plupart enregistrés, avec l'objectif de permettre à la ville de Digne-les-Bains de « s'exporter » au travers de la réalisation de documents audio, ainsi que de réalisations vidéo pouvant alimenter un travail de valorisation de notre activité culturelle, et du dynamisme de la ville de Digne-les-Bains.

Le centre culturel René Char est devenu ainsi un lieu de promotion des musiques instrumentales actuelles, en offrant à la population un événement de qualité, unique en son genre.

Perspectives édition 2017

1. Programmation

Jeudi 27 avril 21 h - centre culturel René Char

Raphaël Imbert featuring Big Ron Hunter & Alabama Slim

« Music is my home »

Music is my home... « Je suis partout chez moi grâce à la musique ». Le saxophoniste Raphaël Imbert se transforme en un ethnomusicologue de choc qui nous emmène sur les routes du « Deep South » américain. Avec une science du groove imparable, il nous invite à un voyage vers la créolité. Il interroge aussi notre rapport au blues, au jazz, aux racines, dans une aventure ludique et originale.

Music is my home est un superbe témoignage de rencontres entre la crème des jazzmen français, issus notamment de la Compagnie Nine Spirit et des bluesmen emblématiques de la Nouvelle-Orléans. Comme un voyage initiatique sur les traces et dans l'actualité d'une musique éternelle.

« Dans cette musique qui se mange par les racines, une perle noire, le blues lourd, puissant, déchirant, d'Alabama Slim, qui raconte comment l'ouragan Katrina lui a tout pris sauf la voix ». L'Obs.

Le Brass band du CRD sera invité à interpréter, en ouverture de soirée, un répertoire abordé et travaillé en amont avec Raphaël Imbert. On les retrouvera aussi début juillet pour le point d'orgue du festival.

Vendredi 28 avril -centre culturel René Char

Soirée spéciale Jason Becker & artistes invités

Soirée au profit du Jason Becker Fundraiser, destiné au financement des traitements et à la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique (SLA), aussi connue sous le nom de maladie de Charcot, ou de Lou Gehring.

18 h 30 - Projection cinéma : “Not dead yet” (Jesse Vile, USA-2012, VOSTF*)

en partenariat avec la classe cinéma du lycée Alexandra David-Néel, et les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains.

Documentaire réalisé en 2012 sur le combat de Jason Becker, rock-star des années 90, qui découvre à 19 ans qu’il souffre d’une maladie neurodégénérative nommée sclérose latérale amyotrophique. Les médecins déclarent qu’ils ne pourra bientôt plus jamais faire de musique et qu’il ne vivra pas au-delà de 25 ans...

Vingt-deux années plus tard, sans pouvoir bouger ou parler, Jason vit encore et crée de la musique avec ses yeux...

*Ce document n’étant disponible qu’en version originale, c’est une version sous-titrée en français, réalisée par des élèves de la section cinéma du lycée Alexandra David-Néel qui sera projetée.

21 h 00 - Artistes invités

Concert exceptionnel donné par des musiciens invités surprises, réunis pour un Tribute to Jason Becker.

Samedi 29 avril - 21 h 00 - centre culturel René Char

Sébastien Giniaux & Cherif Soumano (Afrique/Jazz)

« African Variations »

Après une première collaboration sur l’album « Mélodie des choses » (2012), Sébastien Giniaux (guitare acoustique, violoncelle) et Cherif Soumano (kora) se retrouvent cette fois en duo pour un dialogue intime entre jazz et musique africaine.

Sébastien Giniaux

Guitariste et violoncelliste d’exception, on a pu voir Sébastien Giniaux aux côtés de Didier Lockwood, Biréli Lagrène ou le Taraf de Haidouks. Compositeur et arrangeur prolifique, il a réalisé des albums pour Norig, Téofilo Chantre tout en développant son univers aux frontières du jazz, du classique et des musiques du monde (« Mélodie des choses », LDC Records/Cristal Records, 2012).

Cherif Soumano

Il a joué avec Dee Dee Bridgewater, Tiken Jah Fakoly, Roberto Fonseca, cofondé le World Kora Trio et enregistre avec Marcus Miller. Autant dire que Cherif Soumano est peut-être le joueur de kora le plus doué de sa génération pour sa capacité à entrer dans le jeu des improvisations et des rencontres musicales.

Samedi 1^{er} juillet - 21 h 00 - La Gravière

Brass Band du CRD & Quartet Leliol

2. Partenaires - Sponsors

Actions en partenariat

Le projet 2017 d'Ej@mslive maintient le cap déjà engagé en multipliant les partenariats locaux avec des structures culturelles et pédagogiques du Pays d'ignois :

- II Concert du Brass Band du CRD.
- III En partenariat avec le conservatoire à rayonnement départemental.
- IV Réalisation de la version française et projection du film documentaire "Not dead yetT".
- V En partenariat avec la classe cinéma du lycée Alexandra David-Néel et les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes-de-Haute-Provence.
- VI Rediffusion des concerts.
- VII En partenariat avec les radios locales Fréquence Mistral et Radio Zinzine qui couvrent une grande partie de notre département (et qui diffusent aussi sur Internet) mais aussi grâce à un partenariat avec Bendnote qui nous permet d'utiliser sa plate-forme web pour rediffuser nos concerts en vidéo et en direct (streaming).

Sponsors

Des acteurs privés (sponsors) contribuent à l'existence du festival : essentiellement des enseignes de matériel parfois d'envergure internationale, comme Vigier, Lâg, Hohner, Ernie Ball, WSL, SP Custom, Two Notes, Musical Box (magasin d'ignois)... à qui nous devons des dotations en matériel parfois ayant une grande valeur commerciale (par

exemple Lâg en 2013 qui a offert une guitare d'une valeur de 3 500 €). Ce matériel sera distribué aux participants par tirage au sort.

Ce projet est estimé à un coût global (artistique, technique et personnel) de 45 000 €.

Dans le cadre de la mise en place de ces actions, il vous est proposé d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter auprès du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, les subventions comme indiquées ci-dessous et à signer tous documents s'y référant.

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 10 000 €
- Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence 10 000 €

◆◆◆

Mme THIEBLEMONT.- Je peux aussi signaler que les subventions allouées sont en général inférieures, si ce n'est inexistantes, à ce qui est demandé.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur Barbero.

M. BARBERO.- À « Alternative Digne-les-Bains » nous ne sommes pas opposés, loin de là, à la culture, car nous partons du principe qu'elle nous sert à vivre. C'est du progrès intellectuel mais aussi du progrès social. Cela étant, sur les trois délibérations, sans compter les Rencontres cinématographiques, sur les trois dernières délibérations on vient de dépenser 22,35 euros par habitant d'argent public, je ne parle pas que de la commune. Cela représente trois places de cinéma dans l'année.

Mais nous n'y serons pas opposés. C'était une remarque.

Mme LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre remarque, nous passons au vote.

Oui, Monsieur Thonnatte.

M. THONNATTE.- À nouveau le multi couches et les objectifs croisés. Le festival Ej@mslive ne figure pas, peut-être est-ce un oubli, dans la saison culturelle du centre culturel René Char. Pourtant, il est bien précisé que ce festival de musique est proposé par le centre culturel René Char. Sur la première page.

Dans les actions croisées, on voit immédiatement l'utilisation d'internet et des technologies actuelles de communication. On nous demande pour Ej@mslive 45 000 euros pour l'utilisation d'internet et des technologies actuelles, alors qu'on engage déjà 80 000 euros auprès de LUMEN pour faire exactement ce travail-là. On retrouve de nouveau des manifestations croisées avec les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains qui s'inscrivent dans le programme de Ej@mslive, donc là aussi on a des doubles financements.

Cela étant, cette résolution d'aujourd'hui est le « copier/coller » de la résolution de 2015 à un détail près, c'est qu'en 2015 on avait un petit tableau avec le coût prévisionnel,

notamment le détail, les financements identifiés et l'autofinancement. Aujourd'hui, cela a complètement disparu sur les dernières résolutions ; on nous annonce des montants, on ne sait pas trop à quoi cela correspond. D'autant plus qu'également 80 % du budget non artistique est réinjecté dans l'économie locale ; c'est ce qu'on nous dit. On n'a aucun chiffre sur les retombées économiques, sur le nombre de personnes, sur la fréquentation, alors que cette manifestation s'inscrit dans le cadre « *d'une volonté d'attractivité* », « *pour instituer sur la scène régionale un événement largement ouvert sur l'extérieur* », « *permettre à la ville de Digne-les-Bains de s'exporter* ». On aimerait bien avoir un peu de retour et de visibilité sur les retombées au-delà du financement.

Dernière chose, il était jusqu'à très récemment précisé, et là ce n'est plus le cas, que tous les concerts proposés par le festival Ej@mslive étaient gratuits tout comme l'accès aux ateliers et aux master classes ; là ce n'est pas précisé. Y aurait-il des changements ? D'autant que toutes ces manifestations sont censées être enregistrées, filmées et permettre à Digne-les-Bains de s'exporter au travers de documents multimédias largement diffusés, bien au-delà de notre région. J'aimerais bien pouvoir aussi voir ces documents multimédias qui exportent l'image de la ville de Digne-les-Bains à l'extérieur.

On n'a pas de visibilité ni sur les coûts, ni sur les retombées, ni sur la fréquentation, ni sur le nombre de personnes en plus d'avoir des financements croisés qui font qu'en fait cela devient complètement illisible.

Merci.

Mme LE MAIRE.- Vous aviez deux questions, je crois. Vous vouliez poser une question, Madame Baudoui ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- C'est une question qui vous est adressée directement, puisque manifestement vous avez fait allusion à l'extrême-droite, dites-vous. Je ne me sens pas du tout concernée mais pour autant j'apprécierais de savoir pourquoi, puisque manifestement vous n'avez pas l'air d'apprécier ce courant, en l'occurrence il s'agirait de savoir pourquoi vous autorisez que la correspondance de Louis-Ferdinand Céline puisse bénéficier de subvention de votre majorité, Madame.

Mme LE MAIRE.- Pour l'extrême-droite, c'est parce que vous avez été élue Front national.

M. DE VALCKENAERE.- On parle de Céline.

Mme LE MAIRE.- Vous m'avez posé la question de l'extrême-droite.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Dans ce cas, vous vous renseignez et vous verrez que d'après la préfecture et le ministère de l'Intérieur, ça n'est pas du tout l'extrême-droite, mais vous pourrez le vérifier aisément. En l'occurrence, je vous interrogeais sur la programmation de Louis-Ferdinand Céline, c'est là que je vous pose la question.

M. DE VALCKENAERE.- Qui était antisémite.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Et son caractère de collaborateur au moment de l'occupation ne fait aucun doute, Madame.

Mme LE MAIRE.- Tout à fait. C'est de la culture aussi. Mais en attendant, l'extrême-droite pour moi c'est vous.

Mme THIEBLEMONT.- Son talent artistique ne fait aucun doute non plus.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

Mme THIEBLEMONT.- Sur les chiffres, je les ai là, on vous les fera parvenir, parce que c'est assez fastidieux de les lire. Quant au fait que Ej@mslive n'est pas dans le programme, je suis désolée, dans la plaquette il y est. Vous avez dû mal regarder.

M. THONNATTE.- Je parlais de la présentation précédente.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 17, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 4 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

**18. DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR L'ENSEMBLE DES
ACTIONS DE LA MAISON ALEXANDRA DAVID-NEEL POUR L'ANNEE
2017**

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Depuis 1969, date du legs de l'écrivain Alexandra David-Néel à la ville de Digne, le site de Samten Dzong collectionne les labels : patrimoine du XX^e siècle, maison des illustres, maison d'écrivain.

Jusqu'à présent, cela n'a pas permis à ce bâtiment et à ses collections de bénéficier d'un quelconque soutien financier et à ses collections d'être inventoriées et conservées voire restaurées.

C'est pourquoi, la ville de Digne-les-Bains souhaite aujourd'hui donner le statut de Musée de France aux collections, ce qui permet de solliciter le ministère de la Culture via la DRAC pour un soutien financier sur les activités en direction des publics et des opérations spécifiques.

Dans la perspective du 150^e anniversaire de la naissance de l'écrivain en 2018, le souhait de la municipalité est de donner à Samten Dzong un plus grand rayonnement.

Un diagnostic patrimonial - à la demande de la conservation régionale des monuments historiques (le bâtiment et le jardin sont inscrits à l'inventaire supplémentaire MH) - est en cours afin d'envisager une phase de travaux sur

les jardins et le bâtiment. La ville a sollicité pour cela des subventions au titre du CRET en 2016.

Les collections aussi bien que le bâtiment et ses abords doivent être restaurés, un projet scientifique doit être élaboré au cours de l'année 2017 et sera approuvé en conseil municipal au printemps 2017, qui définira les grandes lignes du projet en termes d'expositions, de restaurations, d'événementiels et d'animations sur le site. Par ailleurs, la maison David-Néel programme en 2017 deux expositions à l'extérieur : dans la bibliothèque de l'Alcazar de Marseille pour la journée des droits de la femme (mars-mai 2017) et avec le prestigieux musée Guimet à Paris (février-mai 2017).

Parallèlement, chaque année, de nombreuses actions du service des publics s'attacheront à la valorisation, la diffusion et la médiation des collections ainsi que l'éducation artistique et culturelle. L'objectif prioritaire est d'améliorer la connaissance des publics, la mixité sociale et la diffusion culturelle à une large échelle.

En 2017, la maison Alexandra David-Néel envisage les actions suivantes :

1. Le chantier des collections

Le chantier des collections est un ensemble planifié d'opérations scientifiques et matérielles de traitement sur les collections afin d'assurer la sauvegarde et la valorisation des objets légués par Alexandra David-Néel à la ville de Digne-les-Bains.

Dans un premier temps, les objets - d'une grande valeur - composant le fonds orientaliste, labellisés Musée de France au mois de novembre 2016, doivent être mis en conformité avec les règlements de leur nouveau statut. Ce qui signifie que ces objets devront suivre le programme suivant : récolement, traçabilité et marquage, dépoussiérage et traitement des objets, prise de mesures, photographie professionnelle, reconditionnement adapté, conformité des socles et accrochages de présentation.

Cela implique d'avoir des espaces de travail (réserves d'œuvres, bureaux) adaptés au traitement des œuvres et d'avoir du matériel de stockage et de conservation préventive conformes à la richesse du legs d'Alexandra David-Néel : la collection orientaliste mais également les manuscrits, les carnets, les cartes postales, les photographies, les livres.

L'application de ces mesures de conservation préventive est une étape préalable à une campagne de restauration, qui sera programmée - dans un second temps - en 2018, afin de présenter dans les meilleures conditions les objets au public.

Le montant prévisionnel de cette action s'élève à 16 000 euros et se décompose comme suit :

1 - le chantier des collections	
Matériel de conservation préventive (emballages adaptés aux œuvres fragiles)	6 000 €
Matériel conforme de stockage des collections (étagères, meubles à plans, caisses de transport)	10 000 €
Sous total	16 000 €

2. La mise en place d'un service des publics

Depuis de nombreuses années, la maison Alexandra David-Néel est très visitée, principalement par des visiteurs touristiques. Il est nécessaire de mettre en œuvre une organisation efficace pour programmer des visites et des ateliers pédagogiques autour des collections et des voyages de Mme David-Néel, afin de diversifier l'approche de cette femme souvent réduite à l'exploratrice du Tibet.

Il faut alors mettre en place de nombreux partenariats avec des établissements scolaires, des universités, des associations, développer des parcours thématiques dans la collection permanente du musée, adaptés à tous les visiteurs, puis programmer des cycles de visites autour de ces expositions temporaires.

En 2017, voici quelques thématiques qui pourront être présentées dans l'annexe (espaces des photographies) :

- Alexandra et la photographie : présentation du fonds d'appareils photographiques l'ayant accompagné en voyage, de cuves de développement, de plaques de verre, plus de trois mille clichés sur plaque de verre ou papier argentique ;
- Alexandra et le thé : l'usage du thé en Asie, son commerce, ses vertus pour les tibétains ;
- Alexandra David-Néel et la santé : l'écrivain se soignait elle-même par l'homéopathie et notait scrupuleusement des recettes de médecine traditionnelle qui lui ont permis de se soigner et de poursuivre ses explorations à travers l'Asie ;

- l'organisation d'Alexandra David-Néel : comment l'écrivain préparait-elle ses voyages ; grâce à ses carnets de notes, ses agendas nous savons comment l'écrivain projetait ses déplacements ;
- l'exposition d'été sera consacrée à l'édition du deuxième tome de la bande dessinée de Fred Campoy et Mathieu Blanchot dont le premier tome a connu un grand succès cette année, en mettant en valeur les collections représentées dans l'ouvrage.

Ces expositions permettront de mieux connaître les collections rapportées par l'écrivain mais également les différentes facettes de sa riche personnalité.

Le montant prévisionnel de cette action s'élève à 5 800 euros et se décompose comme suit :

2 - la mise en place d'un service des publics	
Expositions thématiques	2 000 €
Actions culturelles en direction du public	1 800 €
Ateliers pédagogiques	2 000 €
Sous total	5 800 €

3. Un programme de recherche et de partenariat avec des institutions scientifiques et culturelles

Il est fondamental pour un musée d'être ancré dans un réseau actif de professionnels travaillant avec diverses institutions : musées, bibliothèques, universités. Étudier puis valoriser les collections et les archives communales est une clef de la réussite du site, notamment en permettant la résidence de chercheurs. Cette interactivité permet, par exemple, de programmer des expositions thématiques comme celles en 2017 à la bibliothèque de l'Alcazar de Marseille pour la journée des droits de la femme (mars-mai 2017) et avec le prestigieux musée Guimet à Paris (février-mai 2017). Ces opérations de recherches et d'expositions auront lieu en partenariat étroit avec l'association Alexandra David-Néel et pourront donner lieu à des cycles de conférences et des publications.

En dehors des différentes expositions permanentes ou temporaires, deux événements seront organisés en 2017, variant les supports proposés au public :

- Lecture : « Alexandra à voix-haute »

En partenariat avec l'association Alexandra David-Néel, il s'agit de donner

vie par la voix aux nombreux écrits de l'écrivain, en les faisant lire par des comédiens professionnels. Les lectures sont organisées par thème. En 2017 trois lectures seront programmées.

- Film : réalisation d'un film documentaire de 52 mn consacré à Alexandra David-Néel

Dans la perspective du 150^e anniversaire de la naissance d'Alexandra David-Néel en 2018, il s'agit de produire une série de cinq films thématiques d'une dizaine de minutes, chacun permettant de parcourir un des aspects de la vie, l'œuvre et personnalité d'Alexandra David-Néel : féminisme et anarchisme, franc-maçonnerie et théosophie, bouddhisme, femme de lettres, chanteuse lyrique, etc. La totalité de ces courts-métrages (52 minutes en tout, format télévision) pourraient faire l'objet d'une diffusion sur Arte en 2018.

Le montant prévisionnel de ces actions s'élève à 10 200 euros et se décompose comme suit :

3 - un programme de recherche et de partenariat avec des institutions scientifiques et culturelles	
Résidences chercheurs	1 000 €
Diffusion de la collection par des expositions	2 000 €
Édition d'un film consacré à David-Néel avant le Tibet (1 ^{er} chapitre)	6 500 €
Lectures « Alexandra à voix haute » en partenariat avec l'association Alexandra David-Néel	700 €
Sous total	10 200 €

4. La préparation d'une restructuration muséographique

Un diagnostic patrimonial - à la demande de la conservation régionale des Monuments historiques (le bâtiment et le jardin sont inscrits à l'inventaire supplémentaire MH) - est en cours afin d'envisager les grandes orientations des travaux sur les jardins et le bâtiment. Des sondages permettront de retrouver les couleurs d'origine du mobilier, des peintures et papiers peints choisis par l'écrivain qui fut l'architecte de sa demeure. La ville a sollicité pour cela des subventions au titre du CRET en 2016.

Le public doit bénéficier d'un nouveau circuit de visite dont l'objectif sera de renouer avec la présence d'Alexandra David-Néel dans sa demeure par la

réhabilitation et/ou reconstitution muséographique des espaces privés (intimes) et publics (réception des visiteurs et des journalistes) de l'écrivain. Pour cette réalisation, il sera mis en place un comité scientifique et une étude muséographique qui aboutira à la définition du parcours muséal et la planification des travaux nécessaires.

Cette nouvelle présentation, répondant aux normes d'exposition des Musées de France, permettra la demande de dépôt à long terme des objets donnés par Alexandra David-Néel au musée Guimet et au musée du Quai Branly.

Le montant prévisionnel de cette action s'élève à 15 000 euros et se décompose comme suit :

4 - la préparation d'une restructuration muséographique	
Honoraires études muséographiques	15 000 €
Sous total	15 000 €

5. Une réflexion globale sur les extérieurs

En parallèle de la restructuration muséographique qui concerne l'intérieur de la maison d'Alexandra David-Néel, il est cohérent de pouvoir accueillir le public dans des espaces extérieurs adaptés à leur circulation entre les deux bâtiments (maison historique et bâtiments annexes abritant les salles d'expositions temporaires).

Le paysage et le jardin sont deux éléments fondateurs qui ont incité l'écrivain à s'installer sur la parcelle qui accueillait en 1928 sa première maison. La réhabilitation des espaces comme ils l'étaient à une certaine époque du vivant d'Alexandra serait un atout majeur pour la visite : le public profiterait alors d'espaces qui jusque-là étaient inaccessibles ou non valorisés. Le parc arboré pourrait accueillir un nouveau cheminement pour découvrir les arbres plantés par Alexandra David-Néel et Yongden, admirer les points de vue sur les montagnes voisines et la ville de Digne, mais aussi retrouver le jardin vivrier des années 1930.

Le montant prévisionnel de cette action s'élève à 3 000 euros :

5 - une réflexion globale sur les extérieurs	
Honoraires études muséographiques	3 000 €
Sous total	3 000 €

Ainsi, au total, ces cinq actions représenteront un coût global de 50 000 euros et pourront être financées par la direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 25 000 euros.

Dépenses	
1 - le chantier des collections	
Matériel de conservation préventive (emballages adaptés aux œuvres fragiles)	6 000 €
Matériel conforme de stockage des collections (étagères, meubles à plans, caisses de transport)	10 000 €
Sous total	16 000 €
2 - la mise en place d'un service des publics	
Expositions thématiques	2 000 €
Actions culturelles en direction du public	1 800 €
Ateliers pédagogiques	2 000 €
Sous total	5 800 €
3 - un programme de recherche et de partenariat avec des institutions scientifiques et culturelles	
Résidences chercheurs	1 000 €
Diffusion de la collection par des expositions	2 000 €
Édition d'un film consacré à David-Néel avant le Tibet (1 ^{er} chapitre)	6 500 €
Lectures « Alexandra à voix haute » en partenariat avec l'association Alexandra David-Néel	700 €
Sous total	10 200 €
4 - la préparation d'une restructuration muséographique	
Honoraires études muséographiques	15 000 €
Sous total	15 000 €
5 - une réflexion globale sur les extérieurs	
Honoraires études muséographiques	3 000 €
Sous total	3 000 €
TOTAL	50 000 €

Recettes	
Ville de Digne-les-Bains	25 000 €
DRAC	25 000 €
Total	50 000 €

Ceci exposé, il vous est donc proposé :

- d'approuver les plans de financement prévisionnels ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des deux services de la direction régionale des affaires culturelles, le service des musées et le service de l'éducation artistique et culturelle, au taux le plus fort possible.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Vous avez une question, Monsieur De Valckenaere ?

M. DE VALCKENAERE.- J'attends votre accord.

Mme LE MAIRE.- Eh bien, allez-y.

M. DE VALCKENAERE.- Trois petites choses qui me gênent.

Premièrement, le coût des études. Quand je vois une étude paysagère à 3 000 euros, avec nos services techniques et la qualité qui se voit en ville de nos services techniques, je ne suis pas persuadé qu'ils ne pourraient pas faire ce genre d'étude.

La deuxième, c'est un des paragraphes de votre délibération qui me gêne un peu quand je lis « *un projet scientifique doit être élaboré au cours de l'année 2017 et sera approuvé en conseil municipal au printemps 2017* ». Je me demande pourquoi on n'attend pas le printemps avant de lancer toutes ces mesures, qu'on ait les résultats de ces études.

Ensuite, on revient à la culture, je me demande pourquoi ça n'a pas été inclus dans la délibération du 4 février 2016 où on a déjà voté pour plus de 308 000 euros pour la mise en valeur des jardins et de la maison Alexandra David-Néel, cela a été voté, 308 000 euros, et là vous nous dites que vous êtes en train de refaire des études pour les jardins et compagnie. C'est un peu comme la culture, il y a des choses que je ne comprends pas. Cela ne remet pas en cause l'utilité de cette maison pour le tourisme dignois, mais c'est dans vos montages financiers une nouvelle fois, on attend un résultat au printemps 2017 mais on vote déjà, sachant qu'on a déjà voté. Convenez qu'il y a quand même quelques bizarreries.

Mme VOLLAIRE.- Ce n'est pas la même chose. Les 307 000 euros qui ont été votés correspondent à des demandes de subventions dans le cadre d'un projet global qui porte sur trois années. Actuellement, nous attendons les retours des demandes de subventions et nous faisons cette demande de subvention pour commencer à travailler sur Alexandra David-Néel sans attendre le retour du reste.

M. DE VALCKENAERE.- Le projet global.

Mme VOLLAIRE.- Qui est plus global, voilà.

M. DE VALCKENAERE.- Il y a global et plus global.

Mme VOLLAIRE.- Ce n'est pas les mêmes financements.

Nadine Gomez peut expliquer le mode de financement de la DRAC sur ces projets. Ce n'est pas simple parce qu'il y a des financements de l'Europe. Là, c'est uniquement régional.

Mme GOMEZ.- Effectivement, le premier dossier de financement qui a été déposé portait sur un financement dont on attend toujours les résultats, sur les aménagements des jardins. Cela consistait à modifier les entrées dans le parc. C'était vraiment un projet global, plutôt un projet paysager. Le projet scientifique et culturel dont je suis chargée depuis le mois de mai par la municipalité, est un projet qui réfléchit sur les espaces intérieurs de la maison. Sur le projet que vous aviez vu, le projet du CRET, il n'y avait pas de réflexion sur la réhabilitation du mobilier, la réhabilitation des collections et la réhabilitation d'un circuit de visite, pour la simple et bonne raison qu'il n'y avait pas eu de projet scientifique d'analyse globale de l'intérieur du bâtiment et de ses collections.

Nous n'avons pas pu demander des financements auprès de la DRAC tout simplement parce que, jusqu'à présent, nous n'avons pas le statut Musée de France pour les collections. Les collections appartenaient bien à la ville de Digne mais, contrairement aux autres collections d'Alexandra David-Néel qui appartiennent à des musées de France, le musée Guimet ou le musée de l'Homme, les collections de Digne n'étaient pas protégées par l'État. La non-protection par l'État ne permet pas d'obtenir certaines subventions sur un plan scientifique.

Les financements qui ont été demandés au titre du CRET ne concernent pas les subventions de la DRAC.

M. DE VALCKENAERE.- Je vous ai bien entendue et je vous remercie de votre réponse. Vous me dites que la première fois, au mois de février, c'était essentiellement pour les jardins. Je lis : « *Le projet est de réhabiliter la maison de la célèbre exploratrice et écrivaine mais aussi les jardins* », c'est plus pour la maison que pour les jardins. Et ensuite, je continue la délibération quelques lignes plus loin : « *L'avantage de ce projet est de faire en une seule fois les travaux indispensables* ».

Mme VOLLAIRE.- Tant qu'il n'y a pas les subventions, il n'y a pas de travaux. On attend la réponse. On ne l'a pas eue. On veut commencer des travaux sur un autre volet financier, *a minima*.

M. DE VALCKENAERE.- Si je comprends bien, les 50 000 € qu'on vote ce soir sont déduits de cela ?

Mme VOLLAIRE.- Une partie rentre là-dedans, oui.

M. DE VALCKENAERE.- Pourquoi ne le marque-t-on pas ? C'est quand même plus simple de dire qu'on a voté une telle somme au mois de février et que l'opération de ce soir est incluse dedans. On ne pose pas la question et tout va bien.

Mme VOLLAIRE.- Ce ne sont pas les mêmes financeurs, on ne peut pas écrire cela.

M. DE VALCKENAERE.- Vous pouvez, Madame Vollaire, expliquer dans votre délibération que la somme de ce soir est incluse dans la délibération de février. On aurait compris, on ne se méfie pas et on ne cherche pas, c'est clair et transparent. Là, on a toujours l'impression qu'on vote ça plus ça.

Mme VOLLAIRE.- La délibération est transmise à la DRAC. On ne peut pas dire que cette somme est comprise dedans puisqu'on ne leur a pas demandé dans la première partie.

M. DE VALCKENAERE.- Eh bien, lors de l'exposé il faut l'expliquer un peu mieux, parce que là c'est confus.

Mme LE MAIRE.- Il y a un projet. Nous avons un atout considérable avec la maison Alexandra David-Néel, maison qui n'a jamais été valorisée à sa juste valeur. Dans le cadre du projet touristique, cela nous paraît être primordial et c'est tout le travail qui est enclenché aujourd'hui. Je remercie Nadine Gomez d'avoir accepté de diriger cette pépite, parce que c'en est une.

Il y a des demandes de subventions, il y a des délibérations. Il y a un moment où il faut dire, il ne faut pas dire, mais il y a des gens qui travaillent derrière et je pense que vous ne comprenez pas tout non plus. Voilà. Entre les uns et les autres, les demandes sont faites. C'est un petit peu aussi toute la procédure administrative qui veut que c'est un peu complexe. L'objectif est d'aboutir à faire des projets.

Nous allons passer au vote.

Oui, vous avez une remarque ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je voudrais quand même préciser qu'en effet vous n'êtes pas dans l'obligation de lire à la lettre et au mot près les délibérations et qu'il eût été tout à fait simple d'expliquer cela en préambule. Madame Vollaire, vous maîtrisez votre sujet, vous pouviez très bien le présenter de cette façon là.

En ce qui concerne Alexandra David-Néel, c'est en effet une figure symbolique maintenant de la ville de Digne et en l'occurrence c'est un aspect effectivement qu'il nous faut optimiser au maximum. C'est donc une délibération que nous allons voter, c'est bien évident. Cela étant, j'aimerais avoir quand même d'autres renseignements. Je suis sûre que nous serions très heureux d'apprendre la fréquentation, même si les accès sont difficiles, qu'il y a beaucoup de travail encore à faire et que ce joyau de la ville de Digne va être optimisé, c'est vrai ; mais, dans l'instant, quelles sont les visites, s'il vous plaît Madame Vollaire ?

Mme VOLLAIRE.- Actuellement, elles sont à 8 000 ou 9 000...

Mme GOMEZ.- 9 200 visiteurs par an.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Merci. Non payants ?

Mme GOMEZ.- Oui, l'accès pour le moment est entièrement gratuit, d'ailleurs depuis l'origine, et les travaux de modification de l'entrée et d'organisation de la visite auraient aussi pour finalité, en dehors de valoriser mieux la personnalité d'Alexandra David-Néel, de rendre l'accès payant, avec une billetterie payante au profit de la ville de Digne.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- En restant très raisonnable, je le souhaite vivement. Merci.

Mme LE MAIRE.- Nous allons passer au vote.

LA DELIBERATION N° 18, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

□□□□

19. DEMANDE D'ACCEPTATION DE DONATION : DESSINS DE DENYS FINE

Mme VOLLAIRE.- Je voudrais tout d'abord vous demander des excuses pour les croquis qui vous sont présentés, parce que cela ne reflète pas du tout le travail de l'artiste. Ce sont des formats d'environ 1 mètre ; mètre réduit à 10 centimètres, cela ne ressemble vraiment pas à grand-chose. Ce sont des dessins à la plume qui sont faits comme des petites alvéoles de ruches. D'après l'artiste, elles lui ont été inspirées par les plissements qui se trouvent du côté de Moustiers, puisque M. Fine est à Moustiers et qu'il a déjà fait don à la ville de faïences de Moustiers.

◆◆◆

Rapport :

Le musée Gassendi est un musée de type encyclopédique où la scénographie met l'accent sur l'esprit du cabinet de curiosités : les sciences physiques ou d'histoire naturelle côtoient les tableaux anciens, des paysagistes provençaux, de l'archéologie, de l'ethnographie et de l'art contemporain dans un dialogue constant.

Le musée Gassendi est par ailleurs très attaché à la création contemporaine. Monsieur Denys Fine, propriétaire d'un des meilleurs ateliers de faïence de Moustiers-Sainte-Marie, est aussi un artiste autodidacte, travaillant à l'encre de chine sur papier. Il a été exposé en 2008 à la galerie Chave de Vence aux côtés de dessins d'artistes tels que Philippe Dereux, Jean Dubuffet, Isabelle Jarousse, Georges, J-F. Ozenda Yoo Hey-Sook, ou Louis Pons, marquant ainsi l'importance et la richesse de cet artiste local.

Les œuvres de ce don, au premier abord austères dans leur aspect formel, se dévoilent riches et surprenantes, avec un sens du détail qui entraîne l'œil dans les mouvements complexes de ces dessins abstraits et nous fait glisser dans un voyage contemplatif au sein de ces méandres.

Il souhaite faire don au musée Gassendi des dessins décrit ci-après :

Dessins

1. 64,5 x 104 cm (encadré : 84,3 x 123,3 cm)
2. 69,5 x 100 cm (encadré 83,2 x 113,4 cm)
3. 71 x 106 cm (encadré 82 x 116,5 cm)
4. 72 x 99,4 cm (encadré 82,2 x 109 cm)
5. 62 x 98 cm (encadré 77,4 x 113,5 cm)
6. 111,5 x 142,3 cm (encadré 119,5 x 149,7 cm)
7. 112 x 143 cm (encadré 119,7 x 150,2 cm)
8. 109 x 146,5 cm (encadré 116,3 x 154 cm)
9. 108,8 x 142,5 cm (encadré 116,8 x 150 cm)

Lithographies

Dimensions en cm

Dessin	format papier	justification du tirage
10. 45 x 58	57 x 68,7	37/80 au dos lithographie tirée à 80 exemplaires d'après un dessin original de Denys Fine à Vence le 28 septembre 1976
11. 44,5 x 58,8	57 x 68,3	3/80
12. 49,8 x 65	57 x 71	54/80
13. 44 x 58,6	57 x 71	57/80

Le musée s'engage à respecter la loi n° 202-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France ; n'apporter aucune modification de nature à dénaturer les œuvres.

Ces œuvres seront intégrées dans les collections du musée.

Ceci exposé, il vous est donc proposé :

- d'accepter cette donation.

LA DELIBERATION N° 19, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

20. GESTION DU GOLF DE DIGNE-LES-BAINS : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE PUBLICITE

Monsieur Bruno VILLARON rapporte :

Par délibération n° 15 du 16 juin 2011, le conseil municipal a approuvé le contrat d'affermage de délégation de service public avec la société Nouveaux Golfs de France pour la gestion du golf de Digne-les-Bains. Ce contrat se termine le 31 décembre 2017.

Il appartient maintenant au conseil municipal de délibérer à nouveau sur le mode de gestion de ce service public.

La commission consultative des services publics locaux et le comité technique paritaire ont été saisis sur ce dossier.

Il est proposé au conseil municipal de lancer une procédure de publicité pour une concession de service public par voie d'affermage pour une durée de cinq ans dans le cadre de laquelle :

- le délégataire assurera à ses risques et périls l'exploitation des différentes activités mises en œuvre dans le cadre du golf de Digne-les-Bains, moyennant une rémunération perçue sur les usagers et sur la base des tarifs fixés par la commune ;
- le dossier de consultation ci-joint définit les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et l'ensemble des moyens de contrôle de la collectivité sur le délégataire pour un suivi de l'exploitation du golf.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le maire ou son représentant à lancer une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes pour la gestion du golf de Digne-les-Bains ;
- d'adopter le dossier de consultation pour la concession de service public de la gestion du golf de Digne-les-Bains.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ou des questions ? Oui Monsieur.

M. DE VALCKENAERE.- Oui, pour une fois pour me féliciter de la bonne tenue de cette réunion dont il est question. Depuis le début du mandat, M. Aymes nous reçoit bien et il est à l'écoute. Ça change.

Monsieur Villaron, n'oubliez pas les échanges que nous avons eus dans cette commission, en particulier pour la promotion du restaurant.

On avait un peu parlé de profiter des réseaux sociaux à disposition de la municipalité pour redorer le blason, puisque le restaurant fait l'objet d'une mauvaise réputation qui apparemment est infondée. J'aimerais qu'on tienne cette promesse et, si possible, qu'on puisse faire un peu de promotion sur la page Facebook et sur le site internet. J'adore voir Mme Granet caresser les ânes, mais j'aimerais bien voir de temps en temps une promotion de ce restaurant qui est un sérieux souci pour le délégataire, puisqu'il n'est pas évident à faire fonctionner, et rappelez-vous ce qu'on s'était dit.

M. VILLARON.- Vos remarques avaient été notées.

M. DE VALCKENAERE.- Cela fait un mois qu'on l'a dit, il faut cinq minutes pour poster quelque chose sur Facebook.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Barbero.

M. BARBERO.- Dans le cahier des charges, il est écrit que le délégataire doit fermer son hôtel d'octobre à mars. Or, il est ouvert en ce moment, non ? Regardez bien dans les premières pages.

M. VILLARON.- On regardera cela de façon précise. C'est à quelle page, Monsieur Barbero ?

M. BARBERO.- C'est au début.

M. VILLARON.- C'est vrai que je prends le sujet un peu à la volée en l'absence de Bernard Aymes. Peut-être Jean-Marc Gillet peut-il répondre.

M. BARBERO.- À mon avis, il est écrit qu'il y a la fermeture sauf pour les groupes de plus de dix personnes.

M. GILLET.- Tout à fait. Il y a une période de fermeture qui est soumise dans le cadre du dossier de consultation, sauf s'il y a des groupes. Cela correspond bien à une période où, malheureusement, il y a moins de fréquentation. Cependant, quand il y a des événements majeurs tels que le rallye de Monte-Carlo, le délégataire a des obligations. C'est le cadre du dossier de consultation. Il appartient aux candidats de faire des offres qui peuvent peut-être être différentes dans le sens où elles sont meilleures que celle-ci.

Cela étant, l'expérience jusqu'à présent montre que la fréquentation est extrêmement faible sur cette période et que c'est lié aussi aux aléas climatiques. Évidemment, le gestionnaire parfois ouvre le golf peut-être à une période un peu différente si les aléas climatiques sont différents en période hivernale.

M. BARBERO.- Si j'ai bien compris, le cahier des charges veut dire que la commune l'autorise à fermer s'il le souhaite.

M. GILLET.- C'est un cadre qui permet de comparer les candidats sur la base d'offres.

M. BARBERO.- S'il souhaite ouvrir, ça le regarde lui.

M. GILLET.- Tout à fait. Cela veut dire aussi que derrière il a des charges d'exploitation et, comme il gère à ses risques et périls, par définition c'est lui qui devra prendre la différence de charges.

M. BARBERO.- Très bien, merci.

Mme LE MAIRE.- Oui, Monsieur De Valckenaere.

M. DE VALCKENAERE.- Encore une chose, puisque j'ai évoqué le restaurant mais je n'ai pas évoqué l'hôtel qu'on a évoqué aussi. Je sais que les temps sont durs et ils vont l'être encore plus, mais je pense qu'il va vraiment falloir se pencher sur la rénovation de cet hôtel, parce qu'un hôtel sans climatisation en 2016 à Digne en plein juillet-août, c'est absolument impossible, et d'avance là on met le délégataire dans une position difficile.

Je n'ai aucune idée de ce que peut coûter la climatisation sur le volume de chambres, mais je pense que ce serait un des dossiers prioritaires à traiter par votre équipe. Il faut absolument réussir à trouver de l'argent pour climatiser cet hôtel, parce que c'est absolument impossible que le pauvre travaille comme ça sans climatisation, d'autant qu'il ne faut pas oublier que le golf reçoit une clientèle qui aime son confort.

Mme LE MAIRE.- Nous sommes d'accord.

Y a-t-il d'autres remarques ? *[Pas d'autre remarque]*

Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 20, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

21. DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES

Madame Céline OGGERO-BAKRI rapporte :

Le Code du travail, par ses articles L.3132-26 à L.3132-27-1, confère au maire le pouvoir d'autoriser l'ouverture des commerces de détail le dimanche dans la limite de douze au cours de l'année civile. La liste des dimanches travaillés est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante au vu de l'avis du conseil municipal, des organisations des employeurs et des salariés, de l'établissement public de coopération intercommunale lorsque le nombre de dimanches excède cinq.

Des demandes de dérogation ont été adressées à la commune par les établissements qui figurent dans le tableau annexé au rapport. Les

demandes sont individuelles mais la dérogation est collective pour l'ensemble des commerces pratiquant la même activité dans la commune.

Les organisations d'employeurs et de salariés des secteurs intéressés ont été consultées le 3 octobre 2016.

L'avis du conseil communautaire de la communauté de communes Asse Bléone Verdon a été sollicité le 11 octobre 2016.

Les salariés privés de repos dominical par dérogation du maire, perçoivent une rémunération au moins du double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps. Ce repos est accordé collectivement ou par roulement dans une période qui ne peut excéder la quinzaine qui précède ou suit la suppression de ce repos, étant précisé qu'il est interdit d'employer plus de six jours par semaine le même salarié et que le travail dominical est fondé sur le volontariat.

Dans ces conditions, je vous propose d'émettre un avis favorable sur les demandes de dérogation individuelles qui bénéficieront à l'ensemble des établissements de commerce de détail pratiquant une activité identique.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui Monsieur.

M. DE VALCKENAERE.- Oui Madame. Évidemment on va voter pour, puisque c'est une décision qui va dans le bon sens et qu'on ne force personne.

Par contre, si vous me permettez, je vais m'écarter un peu du dossier d'ouverture dominicale, parce qu'on est confronté à un réel souci, en particulier des petits commerçants de Digne, avec notre fameux contrat de ville.

Il y a deux moutures, il y a deux versions : à l'intérieur du contrat de ville, il y a la dénomination des rues, et là l'intégralité du boulevard est couvert, côté pair et côté impair, et quand on reprend le plan qui est joint, on s'aperçoit qu'il n'y a que le côté droit qui serait éligible à l'exonération de la CFE. Vous vous doutez bien que ça crée l'émoi chez pas mal de commerçants ; il y en a qui doivent vous appeler sans doute, il y en aussi qui nous appellent, ne vous inquiétez pas, c'est pour cela que je leur ai promis ce soir que vous alliez leur apporter des éclaircissements sur cette situation, si vous pouvez nous éclairer, parce que même nous, nous avons du mal à suivre.

Mme OGGERO-BAKRI.- Si vous le permettez, j'aimerais d'abord qu'on vote la délibération que je viens de présenter et ensuite on pourra en effet échanger sur ce point, puisque nous avons plusieurs informations à vous communiquer.

Mme LE MAIRE.- Sur ce point, je crois qu'il y a une remarque de Sylvie Aillaud.

Mme ARGIVIER-AILLAUD.- Simplement vous informer que je m'abstiendrai, parce que moi-même dans mon travail personnel, je me bats pour avoir un peu plus de week-

ends. Le paradoxe c'est que cela amène un peu plus de dynamique à la ville, mais de l'autre côté il y a aussi des gens qui travaillent ce jour-là et je pense que les salariés ont aussi droit à un repos dominical. Merci.

Mme LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

<p>LA DELIBERATION N° 21, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 1 ABSTENTION (MME ARGIVIER-AILLAUD)</p>
--

Mme LE MAIRE.- Je redonne la parole à Céline Oggero-Bakri.

Mme OGGERO-BAKRI.- Pour répondre à votre question, le périmètre établi initialement ne concernait en effet qu'une partie du boulevard, mais après extension en 2015, les deux côtés du boulevard figurent maintenant dans le périmètre.

M. DE VALCKENAERE.- On est donc bien d'accord, les commerçants peuvent demander l'exonération de CFE ?

Mme OGGERO-BAKRI.- Cela concerne les deux côtés du boulevard Gassendi ainsi que l'avenue des Thermes.

M. DE VALCKENAERE.- Je sais qu'à un moment il faut bien boucler le périmètre, mais à Digne on n'a quand même pas une surface commerciale avec des petits commerces qui est hyper étendue. C'est en gros le boulevard, le haut du boulevard, la place Général de Gaulle, et on a squeezé complètement - je sais qu'on s'écarte un peu - le boulevard Victor Hugo où il y a quand même quelques petits commerçants ; je pense qu'ils vont venir taper à votre porte quand ils verront qu'ils sont complètement exclus.

Je sais qu'à un moment il faut mettre une limite, il n'y a aucun souci là-dessus, mais ça va poser problème.

Mme OGGERO-BAKRI.- Nous n'avions pas la maîtrise du périmètre, cela a été imposé par l'État. Nous avons demandé une extension de ce périmètre qui a été limité jusqu'au Pigeonnier pour la partie sociale, bien sûr, pas pour la partie commerciale. En revanche, nous n'avions pas la maîtrise totale de ce périmètre.

M. DE VALCKENAERE.- Des mesures « municipales » sont-elles envisageables ? Ça ne va pas concerner deux cents commerçants. Boulevard Victor Hugo, il doit y en avoir sept ou huit.

Mme OGGERO-BAKRI.- La difficulté c'est que le contrat de ville a été signé par de multiples partenaires et il semble très difficile d'y revenir.

M. DE VALCKENAERE.- Il n'y a pas d'avenant possible, pas de négociation possible ?

Mme OGGERO-BAKRI.- Je n'en ai pas connaissance.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous pouvez en tout cas voir et envisager la chose.

Mme OGGERO-BAKRI.- Ce n'était pas prévu comme cela, non. Malheureusement certains sont exclus du périmètre, c'est une réalité.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Même dans un contrat de plan État-Région, on arrive à faire des avenants et à revenir dessus. Je pense donc, malgré la multiplicité des partenaires en effet, comme il y a des motivations et elles sont ô combien fondées et que c'est pour le soutien de ce commerce dignois qui est en déshérence, le motif est bon et nous comptons sur vous pour pouvoir vous battre, même si ce n'est pas prévu dans les textes, aucune bataille n'est jamais perdue d'avance.

Mme LE MAIRE.- Je crois que c'est fait actuellement, en collaboration avec Philip Nicolosi, il est tous les jours aux impôts pour cela. Il y a un problème de données démographiques dans la politique de la ville qui fait que c'est imposé en fonction des données INSEE et autres. À ce jour, nous avons vu l'État et les impôts et, pour l'instant, nous avons une fin de non-recevoir.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Il faut continuer.

Mme LE MAIRE.- Nous sommes entièrement d'accord. Mais demandez à M. Nicolosi, même avec la CCI c'est le parcours du combattant.

M. ESMIOL.- En ce qui concerne le périmètre, je lis : « *Les collectivités ou leurs EPCI n'ont pas la possibilité de modifier le périmètre du quartier politique de la ville* ». C'est l'article 300 de la loi qui ne le permet pas. Ce n'est pas la municipalité qui pourra faire ce choix.

M. DE VALCKENAERE.- On est bien d'accord, c'est hyper compliqué, c'est pour ça que je demandais des mesures « municipales » ou intercommunales, parce qu'il ne faut pas se faire d'illusions, vous n'arriverez pas à faire bouger le contrat de plan, mais peut-être trouver des solutions sur les fonds municipaux ou intercommunaux, parce que je crois que cela concerne dix commerçants, au maximum cela représentera 30 000 ou 40 000 euros.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- On retiendra que M. Esmiol n'est pas pour ce genre de chose. Par contre, nous avons obtenu de la part de Mme Oggero-Bakri une oreille attentive. Mais cela ne m'étonne pas de vous, Monsieur Esmiol.

M. ESMIOL.- Madame Baudoui-Maurel, je vous parle d'une loi juridique, je ne vous donne pas mon sentiment.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Juridique, on en discutera.

M. ESMIOL.- Il faut que vous arrêtez de modifier les propos de tout le monde, ce n'est pas possible. Vous modifiez les écrits, quand on vous montre des preuves, vous les modifiez aussi, à un moment donné essayez de comprendre qu'il y a des lois. Vous savez, la municipalité œuvre dans le bon sens en permanence.

Mme LE MAIRE.- Je voudrais donner la parole à Bernard Teyssier puis à Philip Nicolosi.

M. TEYSSIER.- Si vous permettez, je crois que c'est une très bonne nouvelle pour les commerçants locaux. Vous qui sans arrêt avez critiqué le fait qu'on ne faisait rien pour les commerçants, je crois qu'aujourd'hui c'est une très bonne nouvelle. N'oubliez pas que c'est un sacrifice important pour la collectivité puisque le montant de toutes ces taxes

additionnées atteint un niveau extrêmement important. J'en suis le premier satisfait, mais c'est un effort quand même que la commune et la communauté de communes font vis-à-vis des commerçants du centre-ville, les petits commerces.

J'espère que vous saurez le relater comme cela, parce que vous avez plutôt l'habitude de « nous casser » parce qu'on ne fait rien pour les petits commerçants ; là c'est une action extrêmement importante que, je pense, vous pourrez positiver dans l'avenir.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous avez entendu ce que nous avons évoqué, Monsieur.

M. TEYSSIER.- Je préfère vous le dire.

Mme LE MAIRE.- Ne faites pas une discussion. Philip Nicolosi.

M. NICOLOSI.- Pour abonder dans ce sens, en effet c'est une première et c'est du concret, on ne peut pas dire le contraire. C'est trois ans d'exonération complète, la quatrième année 80 %, puis 60 % et 20 %. C'est sur six ans. On était passé au travers d'une année, on a réussi à négocier avec eux pour que justement ces dossiers puissent être repoussés jusqu'au 31 décembre. Si ce n'est pas de l'aide concrète aux commerçants... Je crois qu'on ne peut qu'en être satisfait. Il vaut mieux toujours regarder le verre à moitié plein qu'à moitié vide. C'est vrai que, malheureusement, il y a des cas qui vont passer à côté et on ne pourra malheureusement pas les éviter. Je passe pas mal de journées aux impôts pour essayer de trouver des solutions. À suivre.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- N'oubliez pas le FISAC, Monsieur Nicolosi.

Mme LE MAIRE.- Je vais donner la parole à Alain Sfrecola pour la création d'une aire de jeux, demande de subvention.



22. CREATION D'UNE AIRE DE JEUX : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alain SFRECOLA rapporte :

La commune souhaite créer au niveau du parc Louis Jovet une nouvelle aire de jeux accessible dès le plus jeune âge (1 an) et pour les enfants pourvus d'un handicap.

Le montant de cette opération s'élève à 34 685,12 € HT et comprend :

- la création d'une dalle
- la pose d'un sol souple
- la fourniture et l'installation d'une structure de jeux multi usages de type centre d'activités permettant l'accès à une grande variété de jeux sur une même structure
- la fourniture et la pose d'un jeu à ressort

- la fourniture et la pose d'une clôture, d'un portillon et d'un panneau d'information
- le contrôle de l'aire de jeux

La création de l'aire de jeux peut bénéficier d'une subvention au titre des travaux divers d'intérêt local (TDIL).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant HT	Participation
État (travaux divers d'intérêt local)	15 000,00 €	43,25 %
Autofinancement	19 685,12 €	56,75 %
Total	34 685,12 €	100,00 %

C'est pourquoi, il vous est demandé :

- d'approuver le principe de créer une aire de jeux ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions le plus élevées possible auprès de l'État au titre des travaux divers d'intérêt local ;
- de dire que les crédits dédiés à cette opération seront inscrits au budget 2017.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Oui Monsieur.

M. DE VALCKENAERE.- Bien sûr on est pour. Par contre j'interviens sur une autre aire de jeux, Monsieur Sfrecola, celle qui se trouve en face de la mairie, à 10 mètres des containers poubelles. Ne peut-on pas déplacer cette aire de quelques mètres, ou la mettre de l'autre côté, je n'en sais rien, mais faire quelque chose ? Il y a des incivilités, c'est un fait, mais quand il y a les sacs poubelles, les chiens qui passent, il arrive malheureusement qu'il y ait des déchets partout, et voir cette aire de jeux pour enfants juste à côté, franchement, ça ne donne pas une belle image de notre ville.

Je ne sais pas qui a eu cette magnifique idée de mettre des containers poubelles à côté de l'aire de jeux, ou vice-versa, mais ne pourrait-on pas faire quelque chose ?

M. SFRECOLA.- Ce n'est pas nous qui avons eu l'idée. Je suis d'accord avec vous, nous y réfléchissons, puisqu'on va avoir des travaux de réfection et de mise en sécurité pour ces

jeux et nous réfléchissons au déplacement de cette partie de ces jeux pour les reporter sur une autre partie de la place Général de Gaulle.

M. DE VALCKENAERE.- Merci.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 22, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

Mme LE MAIRE.- En questions diverses, la motion n° 1 déposée par le groupe « les Dignois d'abord ». Je vous donne la parole.

23. MOTION N° 1 DEPOSEE PAR LE GROUPE « LES DIGNOIS D'ABORD »

M. DE VALCKENAERE.- Je vous la lis. Je donnerai une légère explication juste après.

◆◆◆

Rapport :

Notre ville a été amenée dernièrement, dans le cadre de l'une de ses compétences, à subventionner l'association APPASE ou « Association pour la promotion des actions sociales et éducatives ».

Comme nous l'avons clairement annoncé en séance du conseil municipal, notre groupe a été alerté pour de graves dysfonctionnements, et le mot est faible, tant dans la gestion de cette association que dans le suivi de celle-ci par les autorités tarifcatrices.

Je me permets un encart : quand je dis que nous avons été alertés, c'est que nous avons été destinataires d'un rapport d'audit interne et que le personnel également nous alerte sur les dysfonctionnements passés et encore présents de cette association.

Un rapport effectué par le cabinet HKL sur le fonctionnement et les finances de cette association ont mis clairement en avant des détournements de fonds, des abus de pouvoir et autres infractions tant au Code du travail qu'à celui de la santé publique.

À titre informatif, y sont dénoncés les « faits » suivants tels que vous pouvez les retrouver dans un extrait du rapport ci-joint (que vous n'avez pas joint, mais j'avais mis en copie les extraits du cabinet HKL).

- versements réguliers sans justificatifs de primes : 673, 20 € (ce n'est pas une fois, c'est répétitif)
- gains divers : 1 000 €
- indemnités de congés payés indues : 1 569,04 €
- des indemnités d'astreinte indues
- un salaire de directrice correspondant à une association comptant plus de 800 salariés, ce qui n'est pas le cas de l'APPASE
- des classifications « cadres » ne correspondant pas à la réalité
- des mises à disposition de véhicules sans qu'ils soient soumis à charges sociales
- des mouvements d'argent liquide très importants (non justifiés)
- des salariés sans contrat de travail
- une directrice (et là on touche le fond) fournissant de faux codes bancaires afin de limiter le contrôle des opérations

Le rapport faisant 72 pages, il nous est impossible dans une motion de lister la liste interminable des infractions relatées dans cet audit.

Ceci bien évidemment contrastant avec le dévouement sans faille des salariés de terrain, formateurs et éducateurs qui, avec peu de moyens et abandonnés par leurs syndicats, accomplissent leur tâche au mieux.

Nous passons ici sous silence, lors de ce conseil municipal, les sommes versées en « cadeau de départ » à des dirigeants et autres « prud'hommes » à six chiffres versés à d'autres ainsi que ceux encore en cours de jugement.

Il y a quelques jugements qui doivent tomber. Il y a un directeur aussi, je ne vais pas le nommer, mais il suffit d'aller sur notre blog, il est en train de prendre la porte également.

Devant de tels faits, l'un des membres de notre groupe, Gilles De Valckenaere, a déposé plainte le 19 mai 2015 pour dénoncer l'intégralité des faits figurant dans ce rapport d'audit.

L'instruction judiciaire à ce jour est toujours en cours.

J'ai eu des nouvelles dernièrement, le procureur général près la cour d'appel d'Aix suit de très près ce dossier.

Nous pensons que comme nous, vous êtes très attachés à la bonne utilisation des fonds publics et à « la bonne tenue » de ceux qui ont la charge de les administrer.

La ville de Digne-les-Bains a, chaque année, accordé une subvention à l'association APPASE dans le cadre des missions de cette dernière et non pour permettre l'enrichissement personnel (puisque là on parle d'enrichissement personnel) de quelques-uns, aussi nous vous demandons de proposer au prochain conseil municipal de Digne-les-Bains :

- de bien vouloir autoriser madame le maire de Digne à se porter partie civile au nom de la ville de Digne-les-Bains dans la plainte déposée par Gilles De Valckenaere le 19 mai 2015, afin d'avoir accès au dossier et d'obtenir réparation du préjudice causé aux finances communales.

◆◆◆

M. DE VALCKENAERE.- Bien évidemment, Madame, il ne s'agit pas d'un acte politique ou quoi que ce soit. Je vous dis que je suis fréquemment alerté sur des dysfonctionnements, j'en ai encore eu cette semaine avec des pressions exercées, j'ai des témoignages, de toute façon ils sont systématiquement transmis à monsieur le procureur de la République, pour des pressions exercées sur des personnes handicapées.

En fait, l'APPASE ne fonctionne plus comme une association qui vient en aide, mais c'est une association qui se sert des handicapés - je n'hésite pas à le dire, de toute façon j'assume mes propos - uniquement pour être une machine à fric.

J'ai vu dernièrement qu'on avait inauguré encore un nouveau local ; c'est très bien, on a vu notre député, il est sorti, ça fait plaisir, tous les cadres de l'APPASE, mais je pense qu'avant d'inaugurer de tels établissements en grandes pompes, il faudrait commencer par nettoyer les écuries, et je peux vous assurer qu'elles sont bien crottées.

Pour en revenir au dernier départ qui est en route ou qui a été acté - je n'ai pas encore les éléments bien précis - du directeur, il faisait partie de ces cadres qui exerçaient des pressions. On l'avait dénoncé sur notre blog, cela avait surpris quelques-uns, mais on s'aperçoit au final qu'on avait raison puisqu'il prend la porte.

Je vous demande donc de vous associer à notre plainte concernant cette association.

Mme LE MAIRE.- Nous allons vous répondre. Monsieur Barbero, vous voulez intervenir ?

M. BARBERO.- Je pars du principe, à partir du moment où la justice est saisie, qu'il faut laisser faire la justice. Nous ne connaissons pas le dossier. Puisque vous avez déposé plainte, Monsieur De Valckenaere, laissons faire les enquêteurs et le juge instruction.

On peut faire un petit parallèle : M. Cahuzac a été condamné à trois ans de prison, il n'a pas eu besoin de la plainte de François Hollande, la justice a fait son travail. Je pense qu'il faut laisser faire la justice.

Mme LE MAIRE.- Merci.

M. VILLARON.- S'agissant de cette motion, je vais apporter une petite précision historique. Les faits que vous avez soulignés émanent effectivement d'un audit qui avait été demandé lorsqu'il y a eu un changement de gouvernance, de mémoire en avril 2013, et

la majorité si ce n'est la totalité de ces faits relevaient plutôt de la présidence qui avait précédé. C'est pour un point historique.

Ensuite nous ville de Digne, avons regardé s'il était justifié de nous associer à votre dépôt de plainte. La seule relation financière que nous avons avec l'APPASE c'est à travers une prestation de service fourniture de repas pour le CCAS, pour les aînés. C'est à peu près le seul lien financier que nous avons avec eux actuellement, plus les subventions versées, de mémoire en 2011, 2012 et 2013 pour un point d'écoute jeunes parents. Je me tourne vers Michel Eyraud. C'est le seul lien financier que nous avons avec l'APPASE et ses filiales. Nous voterons donc pour rejeter cette motion.

Mme LE MAIRE.- Je vous demande de passer au vote.

M. DE VALCKENAERE.- J'ai une précision. Monsieur Villaron, je sais que vous avez des soucis avec les finances, c'est un peu gênant puisque c'est votre domaine, mais sous votre mandature on a voté une subvention pour l'APPASE, vous vous rappelez ?

M. VILLARON.- Nous avons voté une régularisation en 2015 de trois subventions dont j'ai fait part, pour un point d'écoute jeunes parents pour 7 500 euros, c'était du rattrapage à la suite d'erreurs administratives.

M. DE VALCKENAERE.- Vous avez donc bien donné de l'argent, mais je ne me faisais aucune illusion quant à vos intentions d'aller chercher la vérité dans le clan de vos amis.

Mme LE MAIRE.- Monsieur Outré n'est pas de mes amis. Nous passons au vote.

M. DE VALCKENAERE.- Monsieur Blanc n'est pas des miens.

<p>LA MOTION N° 1, MISE AUX VOIX, EST REJETEE PAR 25 VOIX CONTRE (MAJORITE MUNICIPALE) ET 3 ABSTENTIONS (M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME ALBANESE-BEC)</p>
--

Mme LE MAIRE.- Pour la seconde motion, je donne la parole à Mme Baudoui-Maurel.

□□□□

24. MOTION N° 2 DEPOSEE PAR LE GROUPE « LES DIGNOIS D'ABORD »

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Avant de commencer la lecture de cette motion, laissez-moi vous dire, Madame, que je trouve totalement inélégant, voire totalement incorrect d'avoir cité un patronyme en particulier, et cela, je tenais à le préciser, d'autant que dans son développement M. De Valckenaere avait évité soigneusement de citer par exemple le nom du directeur.

◆◆◆

Rapport :

Offrir un service supplémentaire aux Dignois en n'augmentant pas davantage la pression fiscale record qu'ils subissent déjà est l'objectif de cette motion visant à les faire bénéficier du transport urbain gratuit.

Cette mesure serait bien entendu réservée à l'ensemble de la population dignoise pour des transports « intra cité », mais bien évidemment, celle-ci ne peut être prise en charge par les finances communales exsangues et il est impossible à ce jour de renoncer aux 135 000 € que représente la vente des titres de transport dans notre ville.

Pour cela, nous vous proposons que l'ensemble du conseil municipal percevant des indemnités y renonce, à savoir les 179 600 € inscrits au budget primitif si l'on y inclut les frais de représentation de Mme Granet.

Il est à noter que la somme de 135 000 € de recettes comprend les titres de transport vendus aux habitants « hors Digne » et que par conséquent une partie de cette somme entrerait encore dans les caisses de la ville.

Le coût de la mise en place et de la gestion de cette gratuité - selon le processus choisi - qui reste à définir est d'ores et déjà financé par la différence entre le « manque à gagner » et les indemnités non versées aux élus. Cette mesure est pour nous acceptable, arguant du fait que tous les élus touchant ces indemnités sont soit salariés, soit retraités, soit ils perçoivent déjà des indemnités versées par une autre collectivité.

Nous sommes certains que, comme nous, seul l'intérêt général prime et cela avant tout intérêt personnel, et que faire bénéficier notre population d'un service gratuit financé ainsi serait une action plus crédible que toutes les déclarations d'intention habituelles laissées lettre morte.

◆◆◆

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je suppose qu'il va y avoir un débat. Je le suppose mais, s'il n'y en a pas, j'aimerais éventuellement développer certaines choses.

Manifestement ce n'est pas le cas.

Je voudrais simplement revenir un instant très nostalgique à la période où, avant l'arrivée en 1995 d'un haut personnage en qui beaucoup avaient misé beaucoup d'espoir, la ville de Digne jouait jeu égal avec les villes de Manosque et de Gap. Depuis, Manosque depuis 2010 et Gap depuis 1995 ont offert à leur population ce service gratuit.

Je précise à nouveau que sur les 1 111 000 euros grosso modo du budget que représente l'exploitation des transports urbains dignois, les ventes seules de tickets se montent à 130 000 euros.

Par voie de conséquence, le fait de cette gratuité non seulement servirait à toutes les personnes quelles qu'elles soient, pour pouvoir utiliser et optimiser ce service qui est donné à la population, mais en même temps serait un plus pour les commerçants que nous avons évoqués tout à l'heure dans le cadre de cette exonération de CFE. Petite parenthèse ouverte et vite refermée, si nous l'avons dit, c'est que nous avons regretté aussi que vous ne vous soyez pas fait le support publicitaire de cette démarche dont pouvaient bénéficier tous les commerçants, c'est pourquoi nous l'avons mis sur le tapis. Je ferme la parenthèse. Pour les commerçants, puisqu'ils se plaignent de places de stationnement manquantes et que c'est un des critères, c'est pour cela aussi que j'interroge régulièrement M. Nicolosi au niveau de notre intercommunalité, ce serait une solution apportée puisque, dans ce cas, les personnes habitant Digne prendraient beaucoup moins leur véhicule privatif.

Ensuite, cela permet de retarder, ce que je regrette, les aménagements indispensables et que nous avons pourtant programmés, de création de parkings satellites comme celui de l'usine à gaz. C'est donc un plus au niveau de notre population, c'est un plus au niveau de nos commerces, on rééquilibre un petit peu la disparité qui existe avec la zone industrielle Saint-Christophe qui pourra en profiter aussi, et c'est un plus pour l'établissement hospitalier, ne l'oublions pas, parce que c'est très important, beaucoup de personnes ont de la difficulté à arriver jusque-là, car beaucoup à Digne n'ont pas forcément de véhicule personnel. Vu la faiblesse de la somme que cela représente, je pense que c'est un effort que nous pourrions consentir.

Ce n'est absolument pas de la démagogie comme je m'attends bien évidemment à vous l'entendre dire, ou du populisme vu le contexte qu'on a voulu esquisser tout à l'heure, mais réellement quelque chose qui pourrait être fait, à l'instar de Manosque, je le répète, comme à l'instar de Gap. Et que l'on ne me dise surtout pas qu'il va y avoir un transfert au niveau de l'intercommunalité, ces deux agglomérations connaissant exactement le même contexte, n'est-ce pas Monsieur Esmiol ; s'il y a à Gap un service qui est intra cité, il y a aussi ce que l'on appelle le « Transagglo » qui consiste dans les transports hors agglomération et qui profite à tous les citoyens de la DLVA, comme à Gap d'ailleurs.

Mme LE MAIRE.- À ma connaissance, la DLVA est en train de regretter d'avoir fait les transports gratuits. Vous savez que la DLVA a voté contre le fait que, dans le cadre de la politique de la ville, les commerçants soient exonérés de la taxe foncière.

Monsieur Barbero, avez-vous une remarque particulière sur cette motion ?

M. BARBERO.- Non, rien de particulier. Nous n'allons pas entrer dans cette polémique, nous allons nous abstenir, parce que ce n'est pas avec les indemnités qu'on fait tourner un service. Si vous voulez vous exonérer des indemnités, vous le faites de bon cœur, mais de là à financer un service public, je trouve cela un peu bizarroïde, je vous le dis franchement.

M. VILLARON.- Une réponse du groupe de la majorité. La proposition que vous avez faite à travers cette motion bien évidemment est démagogique, quoi que vous puissiez en dire. Les indemnités sont justifiées, même si vous pouvez penser le contraire. Je termine simplement par une boutade. Je sais que vous vous présentez à la députation, Madame Baudoui-Maurel, ce sera peut-être pour vous l'occasion d'assumer cette demande et de proposer une loi allant dans le sens de la non-indemnisation des élus. Merci.

M. DE VALCKENAERE.- Je ne sais pas si elle fera cadeau de ses indemnités, Monsieur Villaron, mais je peux vous assurer qu'elle sera un peu plus présente que notre député

actuel avec ses six semaines, ce qui est un véritable scandale. Mais c'est votre ami, vous ne direz rien là-dessus.

M. VILLARON.- Il est malade.

M. DE VALCKENAERE.- Il n'avait qu'à démissionner.

Mme LE MAIRE.- Je vous demande de passer au vote.

LA MOTION N° 2, MISE AUX VOIX, EST REJETEE PAR 25 VOIX CONTRE
(MAJORITE MUNICIPALE) ET 3 ABSTENTIONS (M. BARBERO,
M. BALANDRIS, MME ALBANESE-BEC)



Mme LE MAIRE.- Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je donne lecture des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22.

16.138	-	Numéro non attribué suite à une erreur matérielle
16.139 à 16.147	23/09	Concessions dans les cimetières communaux
16.148		Convention avec le conservatoire de musique dans le cadre de la sensibilisation à la musique auprès des groupes scolaires
16.149	18/10	Emprunt Caisse d'épargne Provence Alpes Corse - 1 250 000 €
16.150	18/10	Convention de partenariat 2016/2017 avec la SA SATOS pour l'accès aux remontées mécaniques de la station de Chabanon-Selonnet pour les scolaires
16.151	18/10	Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit entre la société SATOS de la station de Chabanon – Selonnet et la commune

Les décisions du maire vous sont listées, elles sont au nombre de cinq. Vous avez également la liste des marchés conclus.

Objet	Date du marché	Attributaire	Montant ht/annuel	info complémentaire
Assurance RC Ville + CCAS et Atteinte à l'environnement	09/11/2016	SMACL	17 993,09 €	Durée 2 ans
Maitrise d'oeuvre Palais des Congrès	17/11/2016	PEYTAVIN	230 000,00 €	Durée 26 mois

Vous avez une question ? Je vous en prie.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Concernant la 16.149, à quoi correspond cet emprunt auprès de la Caisse d'épargne à hauteur de 1 250 000 euros ?

M. VILLARON.- Elle correspond au financement des sommes qui avaient été inscrites au budget primitif pour l'année 2016.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Oui. Vous pouvez être un peu plus précis, Monsieur ?

M. VILLARON.- On sollicite un emprunt, c'est qu'il a été inscrit au budget.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- À ce moment-là de l'année ?

M. VILLARON.- Parce qu'on en avait besoin à ce moment-là de l'année et pas avant.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Eh bien, on regardera cela dans notre unique réunion de la commission des finances. Voilà qui est assez étonnant, Monsieur Villaron.

M. VILLARON.- Étonnant pourquoi ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous parlez d'opérations qui ont été inscrites au budget primitif ; le budget primitif est censé évoquer les projets qui doivent être réalisés dans l'année, et vous faites le crédit pour pouvoir les réaliser, ça vous laisse peu de temps d'ailleurs...

M. VILLARON.- Parce qu'en trésorerie nous en avons besoin à ce moment-là, Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Voilà. On ira chercher plus loin dans cela.

M. VILLARON.- Allez chercher plus loin, Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Maintenant, Monsieur Villaron, je tiens à vous repreciser, comme nous avons été interviewés sur certaines indemnités des conseillers municipaux, et je tiens à le rééditer ce soir, que les membres de l'opposition, que ce soit le groupe « Alternative Digne-les-Bains » comme celui des « Dignois d'abord », assistent et font leur travail d'élus et prennent sur leur temps professionnel, familial et autre, et ne perçoivent pas un seul euro d'indemnité, contrairement à d'autres d'ailleurs qui les cumulent ou d'autres, très nombreux, qui auront beaucoup de mal à justifier des indemnités qu'ils reçoivent régulièrement chaque mois.

M. BARBERO.- S'il vous plaît, juste une petite question sur la 16.151 : la commune est-elle encore propriétaire de biens sur la station de Selonnet ? Je vois qu'il s'agit d'une convention de mise à disposition de locaux.

Mme LE MAIRE.- Ce sont des scolaires qui vont aussi à Chabanon.

M. VILLARON.- Il y a une convention avec eux pour qu'ils soient abrités le temps du repas.

Mme LE MAIRE.- Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Merci.

La séance est levée à 21 h 45